



Masen

Etude d'impact environnemental et social du projet solaire photovoltaïque de Noor Atlas

Site de TanTan

Plan d'Engagement des Parties Prenantes

Février 2023



Table des matières

Abréviations.....	4
1 Introduction	5
2 Réglementations et exigences	8
2.1 Réglementation nationale	8
2.1.1 Exigences relatives à la consultation du public	8
2.1.2 Exigences relatives au processus d'acquisition	9
2.2 Exigences des bailleurs de fonds	9
2.2.1 Exigences environnementales et sociales de la KfW	9
2.2.1.1 Cadre environnementale et social de la banque mondiale	10
2.2.1.2 Directive de développement durable de la KfW	10
2.2.2 Standards environnementaux et sociaux de la BEI	11
3 Identification des parties prenantes	12
3.1 Parties prenantes directement touchées	13
3.1.1 Propriétaires et usagers des terrains	13
3.1.2 Population locale	14
3.2 Autres parties prenantes.....	15
3.2.1 Institutions	15
3.2.2 Organisations de la société civile et le secteur privé	15
3.2.3 Autorités aéroportuaires de Tantan.....	16
4 Analyse des parties prenantes.....	17
4.1 Cartographie des parties prenantes.....	17
4.2 Stratégie d'engagement des parties prenantes.....	24
4.2.1 Approche générale	24
4.2.2 Actions d'information et de consultation	24
5 Activités à mener auprès des parties prenantes	31
5.1 Actions réalisées.....	31
5.1.1 Consultation des parties prenantes lors du processus d'acquisition des terrains	31
5.1.2 Consultation des parties prenantes lors de la préparation de l'étude d'impact environnemental et social cadre.....	31
5.1.3 Consultation publique	31
5.1.4 Enquête publique lors de la réalisation de l'EIES de TanTan	33
5.2 Planning et activités prévues	38
6 Mécanisme de gestion des doléances.....	40
6.1 Caractéristiques du mécanisme de règlement des doléances	40
6.2 Gestion des doléances	41
6.2.1 Soumission et réception de la doléance	41
6.2.2 Traitement des doléances	42
6.2.3 Réponses et options de résolution des doléances	42

7	Suivi et évaluation des engagements	45
7.1	Comptes rendus aux parties prenantes	45
7.2	Synthèse du suivi et indicateurs	46
8	Plan de mise en œuvre	47
8.1	Ressources et responsabilité	47
8.2	Fonctions managériales.....	47

TABLEAUX

Tableau 1:	Analyse des parties prenantes	17
Tableau 3 :	Mesures d’engagement des parties prenantes en phase de conception.....	26
Tableau 4 :	Mesures d’engagement des parties prenantes en phase de travaux	27
Tableau 5 :	Mesures d’engagement des parties prenantes en phase d’exploitation	29
Tableau 2:	Principaux résultats issus des consultations des parties prenantes	32
Tableau 6:	Activités de consultation et d’information réalisées auprès des parties prenantes.....	35
Tableau 7:	Planning des activités de consultation prévues	38
Tableau 8 :	Indicateurs de suivi.....	46

FIGURES

Figure 1 :	Localisation administrative du projet de la centrale solaire de Tantan	6
Figure 2 :	Délimitation de l’aire d’étude du projet de la centrale photovoltaïque de Tantan	7
Figure 3 :	Cartographie conceptuelle des parties prenantes du projet de la centrale solaire de Tantan	23
Figure 4 :	Schéma du système de gestion des doléances	44

ANNEXES

Annexe 1 : Formulaire de dépôt des doléances

Annexe 2 : Compte-rendu de la réunion de consultation publique du 15 Janvier 2019

Abréviations

ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
BEI	Banque Européenne d'investissement
BET	Bureau d'Etudes Techniques
CGD	Comité de Gestion des Doléances
CNEI	Comité National des Etudes d'Impact
CRI	Centre Régional d'Investissement
CRUI	Commission Régionale Unifiée d'Investissement
DAR	Direction des Affaires Rurales
DHR	Direction Hydraulique et renouvelable
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
EIESC	Etude d'Impact Environnemental et Social Cadre
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Établissement de crédit pour la reconstruction)
KMAD	10 ³ Dirhams Marocains
Masen	Moroccan Agency for Sustainable Energy
MTEDD	Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable
MW	MegaWatt
NES	Norme Environnementale et Sociale
ONEE	Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAT	Plan d'Acquisition des Terres
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PPT	Power point
PV	Procès verbal
PSSE	Plan de suivi et de surveillance environnementale
PP	Partie prenante
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNT	Résumé non technique
SIDA	Syndrome d'Immuno-Déficienc Acquis
VIH	Virus de l'Immunodéficienc Humain
BEI	Banque Européenne d'investissement
DHR	Direction Hydraulique et renouvelable
EIES	Etude d'Impact Environnementale et Sociale
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Établissement de crédit pour la reconstruction)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PPT	Power point
PV	Procès verbal
RNT	Résumé non technique

1 Introduction

Dans le cadre de sa stratégie nationale, et afin de répondre à ses besoins en énergie électrique tout en étant indépendant des énergies fossiles, le Maroc a mis en place une stratégie dans le secteur de l'énergie visant à augmenter la production des énergies renouvelables.

La présente étude d'impact environnemental et social concerne le projet NOOR Atlas, un projet porté par Masen et composé de 6 centrales solaires photovoltaïques réparties sur les sites suivant :

- Centrale solaire photovoltaïque Aïn Beni Mathar (200 ha)
- Centrale solaire photovoltaïque Enjil (188 ha)
- Centrale solaire photovoltaïque Bouanane (104 ha)
- Centrale solaire photovoltaïque Boudnib (149 ha)
- Centrale solaire photovoltaïque Tata (193 ha)
- Centrale solaire photovoltaïque TanTan (201 ha)

Les 6 sites ont été identifiés à partir des données sur le potentiel solaire, de la proximité du réseau électrique et de la disponibilité des sites (foncier et occupation des sols). Les 6 sites bénéficient d'un des plus importants ensoleillements au monde et de conditions climatiques favorables à l'implantation de projets solaires.

Le site de la centrale de Tan Tan est à 10 km, au sud-est de la ville de Tan Tan. Il couvre 201 ha et est développé sur une superficie moyenne de 67 ha pour une puissance de près de 29 MW. La future centrale solaire de TanTan est raccordée au réseau électrique via une ligne électrique de 6 km. Cette ligne est située au nord de la centrale et sera raccordée à la ligne 60 kV existants en parallèle avec la RN1 au niveau de la commune de Ben Khilil. La localisation du site est présentée dans les figures 1 et 2 ci-après.

La réalisation des travaux va durer entre 12 et 16 mois. Le montant global de la construction de la centrale solaire photovoltaïque de Tantan est d'environ **311 371** KDHS Marocain.

Le projet de NOOR Atlas est d'une puissance de 234 MW mesurée aux points de livraison est en phase avec les objectifs nationaux en matière de politique énergétique décrite dans la loi n°13-09 modifiée et complétée par la loi 58-15 relative aux énergies renouvelables et cela comme suit :

- Réduire la dépendance au pétrole et les importations d'énergie du Royaume du Maroc ;
- Diversifier les sources de production d'énergie tout en répondant à la demande croissante ;
- Promouvoir un marché concurrentiel de l'énergie ;
- Éviter les émissions de CO₂ dans l'atmosphère. Le projet NOOR Atlas évitera la production d'environ **239 700 tonnes** de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à compenser les effets du réchauffement climatique ;
- Créer une industrie locale durable ;
- Générer des offres d'emplois locaux.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une étude d'impact environnemental et social cadre (EIESC) réalisée en 2016 sur l'ensemble des sites NOOR Atlas.

Pour réaliser ce projet, Masen a fait appel à deux bailleurs de fonds internationaux : la KfW et la Banque Européenne d'Investissement. Cette étude est menée selon les directives de la loi 12-03 ainsi que les standards internationaux notamment la Directive Développement Durable de la KfW banque de développement et les Standards Environnementaux et Sociaux de la BEI.

Le présent document représente le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) de TanTan, il fait partie intégrante de l'EIES spécifique du site de Tantan.

L'objectif du Plan d'Engagement des Parties Prenantes est d'établir une série d'actions et d'activités qui ont été entreprises par l'ONEE-Branche Electricité et qui seront poursuivies par Masen afin d'assurer un dialogue pertinent avec les différentes parties prenantes concernées par le projet. Ceci est notamment garanti en engageant les parties prenantes d'une manière proactive en identifiant en

amont les enjeux potentiellement problématiques, ce qui permettra d'améliorer la gestion et la portée des activités à réaliser par Masen tout en légitimant les décisions prises.

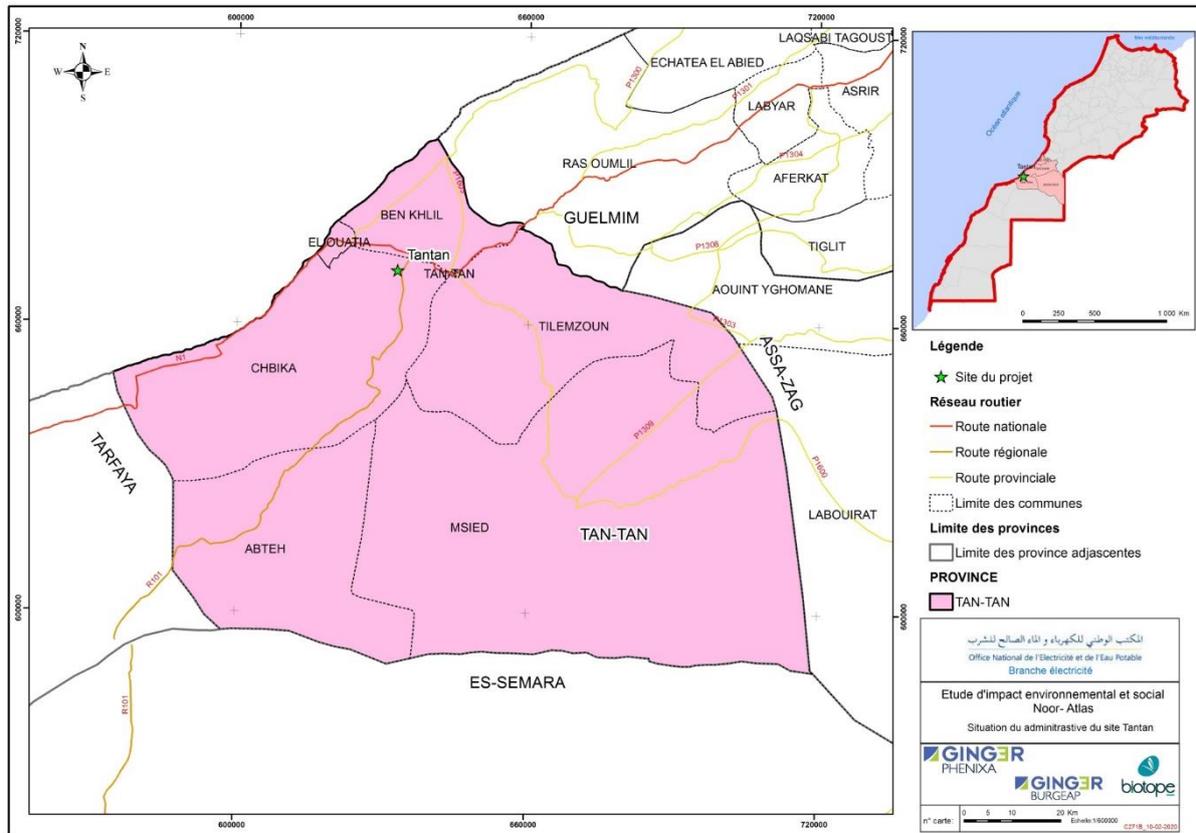


Figure 1 : Localisation administrative du projet de la centrale solaire de Tantan

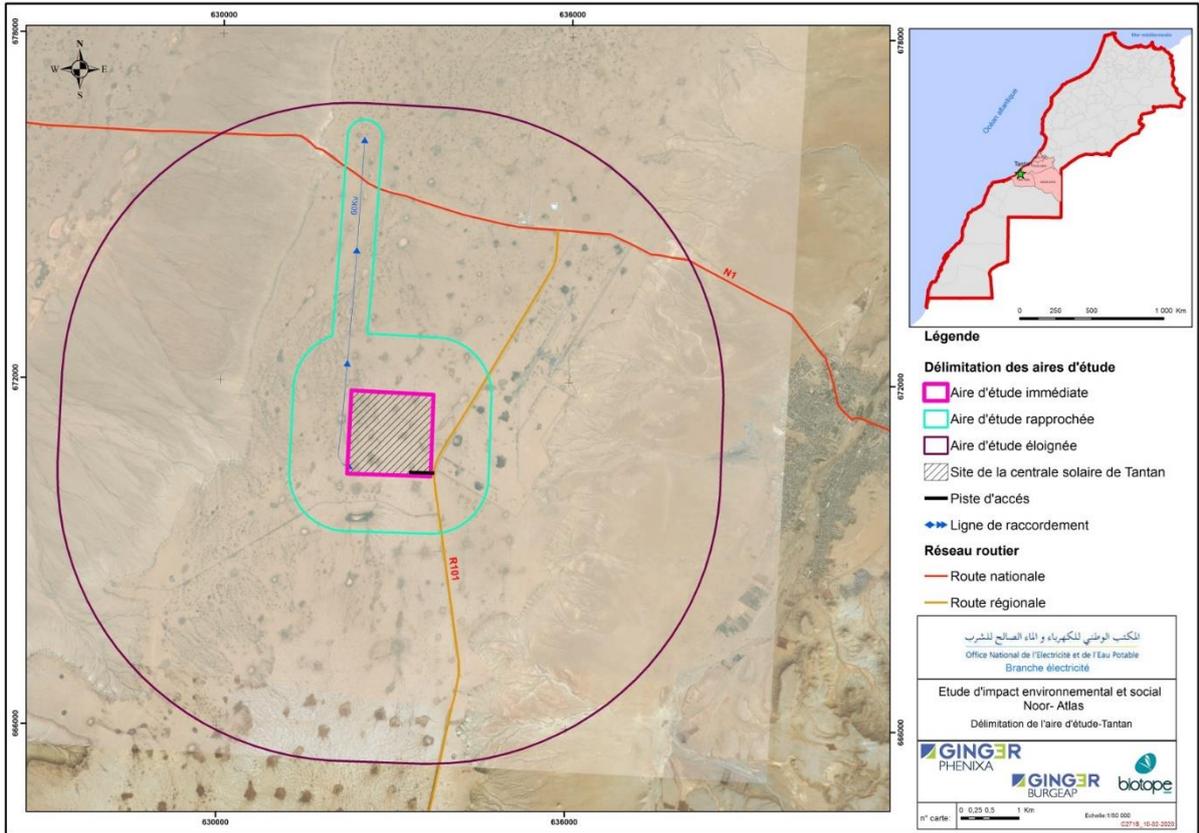


Figure 2 : Délimitation de l'aire d'étude du projet de la centrale photovoltaïque de Tantan

2 Réglementations et exigences

Cette partie concerne principalement les différentes réglementations et exigences nationales et celles des bailleurs de fonds (KfW et BEI), relatives aux engagements envers les parties prenantes applicables au projet.

2.1 Réglementation nationale

2.1.1 Exigences relatives à la consultation du public

La loi 49-17 relative à l'évaluation environnementale qui abroge la loi 12-03 précise au niveau de l'article 9 que chaque projet soumis à l'étude d'impact sur l'environnement donne lieu obligatoirement à une enquête publique. Cette enquête permettra à la population concernée par le projet de prendre connaissance des impacts éventuels du projet sur l'environnement et de recueillir leurs observations. Elle stipule également que les conditions de déroulement de cette enquête sont fixées par voie réglementaire.

En effet, la consultation et l'information du public sont établies par le décret n° 2-04-564 du 5 Kaada 1429 (du 4 novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement. Ce décret est établi en vertu de la loi n° 12-03 sur les études d'impact liées à l'environnement et promulguées par le Dahir n° 01-03-60 du 10 rabii I 1424 (du 12 mai 2003).

Les principales dispositions de ce décret sont :

- La demande d'ouverture d'une enquête publique est déposée par le pétitionnaire, accompagnée d'un dossier comprenant les documents suivants en langues arabe et française :
 - Une fiche d'information mettant en évidence les principales caractéristiques techniques du projet qui est soumise à l'enquête publique,
 - Un résumé du projet clair et compréhensible pour le public contenant des informations et des principales données contenues dans l'étude d'impact sur l'environnement concernée par l'enquête publique, notamment celles relatives aux impacts positifs et/ou négatifs du projet sur l'environnement ainsi que les mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement ;
 - Un plan de situation désignant les limites de la zone d'impact prévisible du projet.
- L'enquête publique est ouverte sur ordre de la préfecture ou du gouverneur de la province concernée dans un délai n'excédant pas dix (10) jours suivant la date de la demande.
- La conduite de l'enquête publique est confiée à un comité présidé par l'autorité administrative locale du lieu où le projet sera réalisé et se compose :
 - du (des) président(s) de la municipalité ou des municipalités concernées ou son représentant,
 - du représentant de l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement (METDD),
 - du représentant des autorités gouvernementales responsables du secteur concerné par le projet au niveau national ou régional, selon le cas,
 - de toute personne invitée par le président pour aider la commission dans ses travaux, y compris un expert, si jugé nécessaire, pour certains aspects.
- L'ordre d'ouverture d'une enquête publique doit spécifier :
 - la nature du projet, sa cohérence et son emplacement,
 - la population touchée par l'enquête publique dans les limites de la zone d'impact du projet soumis à l'EIE,
 - les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique,
 - le lieu ou les lieux de consultation du dossier d'enquête visé à l'article 2 du présent décret ainsi que du ou des registre(s) destiné(s) à recueillir les observations et propositions du public ;

- les noms et qualités du président et des membres de la commission visée à l'article 4 ci-dessus, chargée de la conduite de l'enquête publique.
- L'ordre avec la demande d'ouverture de l'enquête publique est porté à la connaissance du public au moins quinze jours avant la date d'ouverture par la publication dans au moins deux quotidiens, dont l'un doit être en arabe, autorisés à recevoir des annonces légales, et affiché dans les locaux des municipalités concernées. Cet affichage est maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique. En outre, la commission peut recourir à tout autre moyen de communication approprié, y compris de moyens audiovisuels, pour faire en sorte que les informations nécessaires sur l'enquête publique atteignent la population.
- Pendant la durée de l'enquête, le président de la commission doit prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre à la population concernée d'accéder au fichier de consultation, en le mettant au moins à la disposition des sièges des communes concernées.
- Le président rend également public un registre afin de consigner les observations et les suggestions sur le projet.
- La durée de l'enquête publique est de vingt (20) jours. A l'expiration de ce délai, la commission doit formuler le rapport d'enquête publique sur la base des observations consignées dans le registre et résumant les observations et les propositions faites par la population concernée par le projet.
- Le rapport d'enquête publique et le registre seront transmis par le président au président du Comité National de l'EIE (CNEI), ou au Président du Comité régional unifié d'investissement (CRUI) de la zone impactée dans les huit (8) jours suivant la date de clôture de l'enquête publique.

En résumé, la loi marocaine exige une enquête publique de 20 jours, pendant laquelle la population, informée au préalable par la Direction régionale du Ministère délégué chargé de l'Environnement par le biais de la publication de presse, est invitée à consulter la documentation du projet social et environnemental (y compris un résumé non technique) et à fournir leurs observations dans un registre, qui sera ensuite pris en compte dans le rapport final de la commission. Notez que la réglementation n'exige pas spécifiquement des réunions publiques, sans être également proscrites. Dans la pratique, la plupart des projets importants ne fournissent pas seulement la documentation du projet au public, mais organisent également des réunions d'information et des consultations dans le cadre d'enquêtes publiques.

2.1.2 Exigences relatives au processus d'acquisition

Le projet de la centrale solaire de Tantan est situé au niveau des terres domaniales appartenant au domaine privé de l'état.

Les terres domaniales

La domanialité publique et la domanialité privée constituent les deux composantes de la propriété publique. Elle est constituée par l'ensemble des biens et droit mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat (administration et collectivités locales). Le site du projet est en cours d'acquisition par Masen, la procédure de cession par les domaines privés de l'Etat est en cours.

2.2 Exigences des bailleurs de fonds

L'appel au financement de la KfW et de la BEI exige que les études et la réalisation du projet soient en conformité avec les exigences de performance environnementale et sociale de ces deux bailleurs.

2.2.1 Exigences environnementales et sociales de la KfW

La KfW s'aligne sur les normes sociales et environnementales reconnues au niveau international (Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, Critères de performance de la SFI, Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires du Groupe de la Banque mondiale, normes fondamentales de l'OIT, législation environnementale de l'Union Européenne).

2.2.1.1 Cadre environnementale et social de la banque mondiale

Le nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale (entrée en vigueur le 1^{er} Octobre 2018) a déterminé, entre autres, la Politique environnementale et sociale de la Banque mondiale relative au financement de projets d'investissement qui a défini dix Normes environnementales et sociales (NES), qui énoncent les obligations des Emprunteurs, ces normes se présentent comme suit :

- La NES n°1, Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux
- La NES n°2, Emploi et conditions de travail
- La NES n°3, Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution
- La NES n°4, Santé et sécurité des populations
- La NES n°5, Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation forcée
- La NES n°6, Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques
- La NES n°7, Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées
- La NES n°8, Patrimoine culturel
- La NES n°9, Intermédiaires financiers (IF)
- La NES n°10, Mobilisation des parties prenantes et information.

L'information et l'engagement des parties prenantes sont considérés comme l'un des piliers de la politique environnementale et sociale de la banque mondiale. En effet, la NES n°10 admet que la mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet.

La NES n°10 reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre le client et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet.

2.2.1.2 Directive de développement durable de la KfW

La KfW a également établi une directive de développement durable qui est présentée ci-dessous.

► Objectifs et domaine d'application

La directive de développement durable de la KfW banque de développement décrit les principes et la procédure d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux et des aspects climatiques des mesures financées par la KfW Banque de Développement au cours de leur préparation et de leur mise en œuvre. Dans ce contexte, la directive poursuit notamment les objectifs suivants :

- Définir un cadre harmonisé et contraignant pour intégrer des normes environnementales, sociales et climatiques dans la planification, l'analyse, la mise en œuvre et le suivi des mesures financées par la KfW Banque de Développement ;
- Promouvoir la transparence, la prévisibilité et la responsabilité dans le cadre des processus décisionnels de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES) et de l'évaluation des aspects climatiques ;
- Améliorer l'analyse des risques économiques inhérents aux projets en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et climatiques.

Il faut noter que tous les projets financés par la KfW banque de développement sont soumis à une étude d'impact environnementale et sociale (EIES) et une évaluation des aspects climatiques telles que définies dans cette directive.

► Engagement envers les consultations publiques

La présente directive définit d'abord, les objectifs et les éléments principaux d'une évaluation des impacts environnementaux et sociaux et l'évaluation des aspects climatiques des projets depuis le cadrage (screening) permettant le classement des différents projets selon leurs incidences

environnementales et sociales potentiellement négatifs jusqu'à la réalisation des études approfondies en intégrant tous les critères d'évaluation et les mesures de protection et de compensation adéquates.

Au niveau du chapitre 4.6, la directive incite à la participation du public concerné par le projet et son information. Ce chapitre stipule que : " Lors de la fixation du cadre d'analyse et de la présentation du projet d'EIES, la population concernée, représentée le cas échéant par des collectivités locales, des coopératives ou des ONG, doit être consultée. Il est en outre essentiel de recourir aux médias appropriés pour informer les communautés concernées et, s'il y a lieu, l'opinion publique du pays partenaire. L'information, communiquée suffisamment à l'avance et tout au long du projet, doit être par ailleurs complète et culturellement adaptée. Le cas échéant, les parties intéressées (par exemple : les personnes concernées, le public) sont également à impliquer dans l'évaluation des aspects climatiques".

En effet, la directive de développement durable de la KfW banque de développement met en évidence que l'évaluation environnementale, sociale ou climatique de toutes EIES ou étude portant sur l'adaptation ou l'atténuation des effets des changements climatiques doit d'être réalisée de façon à inclure une approche participative afin d'impliquer les personnes concernées et d'informer le public dans le pays partenaire.

2.2.2 Standards environnementaux et sociaux de la BEI

La stratégie et les objectifs de l'activité de prêt de la BEI sont fondés sur la promotion du développement durable, en particulier la préservation, pour les générations futures, du capital environnemental et social d'aujourd'hui.

En fait, ces normes sont regroupées au niveau d'un manuel pratique en dix domaines thématiques qui énoncent les responsabilités du promoteur lors de leur application aux projets financés par la BEI et dont la dixième porte sur la participation des parties prenantes.

En effet, la BEI autant qu'un établissement public, encourage activement le droit d'accès à l'information, tout comme la consultation et la participation du public. La norme 10 demande aux promoteurs d'entretenir, d'une manière efficace et appropriée, un dialogue ouvert, transparent et responsable avec toutes les communautés et parties prenantes concernées par les projets. La valeur de la participation du public dans le processus décisionnel est soulignée dans toutes les phases de préparation, de mise en œuvre et de suivi d'un projet. Le droit d'accès à des recours, y compris par le règlement des litiges, est activement exigé.

Les principaux objectifs de la Norme de Performance n°10 sont :

- de développer une approche systématique à la participation des parties prenantes dans les projets, dans le but d'établir et de maintenir une relation constructive avec les parties prenantes et en particulier avec les gens qui sont directement touchés,
- d'améliorer la performance environnementale et sociale du projet par le biais de la participation des parties prenantes,
- de promouvoir et donner les moyens d'échange avec la population concernée sur les problèmes qui les touchent et d'assurer la divulgation d'informations environnementales et sociales aux parties prenantes du projet,
- d'assurer une réponse et une gestion appropriées aux commentaires et aux plaintes des populations touchées ainsi que des autres parties prenantes.

L'exigence de performance N° 10 définit les exigences clés suivantes :

- Les clients (ceux qui recherchent un financement de la BEI) doivent faire participer les parties prenantes en leur fournissant des informations utiles, compréhensibles et accessibles d'une manière culturellement adaptée et exercée sans aucune interférence, manipulation, coercition ou intimidation.

- Les parties prenantes incluent en particulier les populations locales touchées par le projet ainsi que les autres parties prenantes intéressées par le projet.
- La participation des parties prenantes repose sur les éléments suivants :
- l'identification et l'analyse des parties prenantes, la planification du processus de consultation des parties prenantes, la divulgation d'informations, la consultation et la participation, le dispositif de règlement des griefs et le compte rendu aux parties prenantes.
- La nature et la fréquence de l'implication des parties prenantes seront proportionnelles à la nature et à l'ampleur du projet et de ses impacts négatifs potentiels sur les communautés touchées, sur la sensibilité de l'environnement et sur le niveau d'intérêt public. Afin d'adapter la participation aux caractéristiques du projet et du client, il est essentiel pour le client d'identifier les parties prenantes selon les modalités décrites ci-dessous. Les exigences de la législation nationale sur l'information et la consultation publique, y compris sur les obligations du pays hôte en vertu du droit international, doivent être toujours respectées.
- Le client définit clairement les rôles, les responsabilités et le pouvoir et nomme le personnel spécifiquement chargé de la mise en œuvre et du suivi des activités de participation des parties prenantes.

Pour les projets susceptibles de causer des effets négatifs et des problèmes environnementaux ou sociaux, le client doit développer et mettre en œuvre un Plan de participation des parties prenantes qui décrit notamment les points suivants :

- identification des parties prenantes, y compris une description de leurs caractéristiques et leurs principaux centres d'intérêt,
- la description détaillée du Plan de participation et de divulgation des informations, y compris des méthodes et des outils, ainsi que de l'approche pour communiquer avec les intervenants identifiés lors de la préparation et de la mise en œuvre du projet,
- la procédure pour déposer des plaintes,
- les ressources allouées à l'information et à la consultation publique,
- les procédures pour le suivi de la documentation et de la consultation.

Dans la mesure où la consultation des parties prenantes relève de la responsabilité des pouvoirs publics, le client travaille avec les autorités publiques dans les limites autorisées, pour l'obtention de résultats en adéquation avec la EP 10. En cas de disparités entre les exigences des réglementations locales et celles de la EP 10, le client doit inclure des activités de participation pour terminer le processus de réglementation officielle et s'engager à prendre des mesures supplémentaires si nécessaire.

3 Identification des parties prenantes

En conformité avec les standards environnementaux et sociaux de la BEI, les parties prenantes du projet sont définies comme : *"l'ensemble des personnes ou des groupes qui subissent les effets d'une opération donnée ou influent sur cette opération. Il peut s'agir de particuliers, de groupes d'intérêt ou de groupements d'entreprises. Les parties prenantes peuvent être internes (actionnaires, dirigeants, personnel ou fonctionnaires par exemple) ou extérieures (personnes concernées par le terrain ou l'aménagement, propriétaires, voisins, occupants d'un terrain jouxtant l'aménagement prévu, associations de résidents, organisations de défense de l'environnement, du cadre de vie ou du patrimoine, élus locaux et collectivités locales, organisations de la société civile, entreprises locales, sociétés, syndicats, employés, clients et fournisseurs)".*

Dans le cas du présent projet, les parties prenantes sont celles qui peuvent être potentiellement touchées c'est-à-dire les personnes ou les institutions qui peuvent être touchées par un ou plusieurs impacts négatifs potentiels du projet et les parties prenantes basées sur l'intérêt qui incluent potentiellement les organismes publics concernés par les procédures fixées par le projet, les bénéficiaires du projet, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et une partie de la société civile intéressée.

Les parties prenantes directement affectées par le projet sont identifiées comme suit :

- **Les propriétaires et usagers des terrains y compris les groupes vulnérables** : le terrain de 200ha 57a 38ca est la propriété de l'Etat. Les terrains domaniaux sont les terrains appartenant à l'Etat (on parle également du Domaine de l'Etat). Pour les besoins du développement économique et des projets d'investissement, le domaine public peut faire l'objet de contrat d'occupation temporaire de moyenne ou de longue durée (Dahir du 30-11-1918) ou de mise à disposition par des conventions spécifiques. Quelques usagers des graras ont été identifiés sur le terrain. Ces graras sont des petites parcelles de culture bour, ne dépassant pas 1 ha, où d'une légère dépression permettant à l'eau de stagner. Ces graras sont cultivées occasionnellement par la population locale
- **La population locale** : ce sont les habitants ou la population qui en raison de leur proximité au projet ou aux infrastructures du projet (lignes électriques) peuvent être impactés soit positivement ou négativement par le projet. Cette communauté est directement affectée par le projet durant toutes les phases de mise en œuvre. Ces populations locales sont regroupées au sein des collectivités territoriales.

Les parties prenantes basées sur l'intérêt sont représentées comme suit :

- **Les institutions gouvernementales** : correspondent aux différentes institutions consultées dans le cadre du projet.
- **Les organisations de la société civile** : correspondent aux différentes ONGs nationales ou locales qui font partie intégrante du dialogue qui aura lieu avec les parties prenantes directement affectées par le projet.

3.1 Parties prenantes directement touchées

3.1.1 Propriétaires et usagers des terrains

Ministère de l'économie et des Finances

Le site du projet de la future centrale de Tan Tan est un domaine privé de l'état, il est donc géré par le Ministère de l'Economie et des Finances (Direction des Domaines).

La direction des Domaines de l'Etat remplit à travers la mobilisation du foncier privé de l'Etat :

1. Une mission de soutien des politiques d'investissement productives et des programmes majeurs de l'Etat ;
2. Une mission structurante pour une urbanisation productive et contrôlée ;
3. Une mission fondamentale dans le développement des équipements publics et des services sociaux ;
4. Une mission d'impulsion pour la réalisation de l'Habitat Social et le recasement des bidonvilles.

Les groupes vulnérables

Les personnes ou groupes vulnérables sont les personnes ou les groupes moins résilients que les autres aux risques et aux impacts négatifs d'un projet, du fait le plus souvent de discriminations ou d'inégalités financières, socioéconomiques, culturelles, et/ou de genre subies auparavant. Ils présentent un risque élevé d'être incapables d'anticiper les risques et impacts négatifs que génère pour eux un projet, d'y faire face et de les maîtriser. Les individus et groupes vulnérables peuvent inclure les femmes, les enfants, les personnes âgées, les pauvres ou les minorités ethniques, religieuses, culturelles ou linguistiques.

De manière générale, les critères de vulnérabilité peuvent comprendre, sans que la liste indicative ci-dessous soit limitative :

- L'analphabétisme ;

- Le genre (les femmes étant généralement plus susceptibles d'être vulnérables, particulièrement quand elles sont isolées ou chefs de ménage, ou d'être traitées inéquitablement dans le cadre d'une succession) ;
- L'âge, s'agissant notamment des vieillards, en particulier s'ils sont isolés, et des enfants chefs de ménage (situation a priori rare dans le contexte marocain mais pas à exclure systématiquement) ;
- Le handicap physique ou mental ;
- La maladie, s'agissant particulièrement des personnes atteintes de maladies graves ou incurables telles que tuberculose, cancers, VIH/SIDA, etc...
- La pauvreté, s'agissant par exemple de ménages sans ressources régulières, ou dont les revenus sont situés au niveau ou en dessous du seuil de pauvreté, et sans actifs leur appartenant en propre ;
- L'isolement familial et social, s'agissant par exemple des veuves et orphelins ne disposant pas de réseau familial de solidarité.
- Les nomades, bien que le site du projet soit rarement utilisé par ces derniers, leur identification n'a pas pu être faite que ce soit lors de la visite du site ou suite à l'entretien avec les responsables de la commune de Chbika (lors de la consultation publique et lors de la collecte des données)¹

Dans le cadre du présent projet, l'identification de la population vulnérable a été effectuée en se basant sur les données monographiques et les investigations du terrain. Le critère de vulnérabilité le plus identifié pour cette population est l'analphabétisme et l'âge. Le taux d'analphabétisme est de 53,4% pour la population de la commune de Chbika (63,1% pour les femmes et 47,1% pour les hommes) et de 39,7% pour la population de la commune de Ben Khlil (47,7% pour les femmes et 32% pour les hommes). Ces taux sont plus élevés que ceux au niveau provincial (25,2%) et national qui est de 32,2%. Les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 8% de la population de la commune de Chbika et 10,7% de la commune de Ben Khlil. Ce taux est de 6,4% pour la province de Tantan et de 9,4% au niveau national².

Les personnes âgées et analphabètes seront plus précisément identifiées avec la contribution des autorités locales. D'autres critères de vulnérabilité pourront apparaître le cas échéant.

Les personnes identifiées comme vulnérables doivent souvent être consultées séparément car sinon elles peuvent ne pas avoir accès à l'information. Des méthodes et des instruments spécifiques de consultation sont proposés afin de prendre en compte les besoins spécifiques de ces groupes (voir chapitre 6).

3.1.2 Population locale

Comme décrit précédemment, ce groupe correspond aux habitants des différentes communes qui sont directement affectées par le projet ainsi que les différents usagers des terres (agriculture, pastoralisme, ...) situé à proximité du projet. Cette population comprend également des personnes vulnérables qui peuvent être plus affectées par le projet (cf 3.1.1).

Dans le cas du présent projet, la population des deux communes Chbika et Ben Khlil (partie ligne de raccordement) sont concernées par le projet.

En effet, la mise en place du projet aura non seulement des impacts positifs sur la population locale (création d'emploi, dynamiques économiques,...) mais également des impacts négatifs notamment en phase de construction où les impacts sont généralement liés aux perturbations dues à l'installation du chantier.

¹ Suite à un entretien téléphonique récent (février 2021) le président de la commune de Chbika a confirmé que le site du projet n'a pas été traversé par les nomades depuis plusieurs années en vue de sa proximité de la route et de l'aéroport. Le président de la commune de Benkhilil a également confirmé que les Graras ne sont actuellement pas utilisées par personne.

² Source : RGPH 2014.

L'identification des usagers des graras n'a pas pu être réalisée car ces dernières n'ont pas été utilisées durant les quatre dernières années (depuis 2016). Il est à noter également que ces graras peuvent être utilisées chaque année par un usager différent d'où la difficulté d'identifier les anciens usagers.

3.2 Autres parties prenantes

3.2.1 Institutions

Plusieurs institutions sont en lien avec le projet et à différents niveaux territoriaux.

Les membres du CRUI

Les institutions gouvernementales concernées par le projet sont celles stipulées au niveau du Décret n° 2-04-563 du 5 kaada 1429 relatif aux attributions et au fonctionnement du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement.

- Ministère de la transition énergétique et du développement durable, Agence de bassin hydraulique de Sakia El Hamra et Oued Eddahab.
- Ministère de l'agriculture et de la Pêche maritime du Développement rural et des Eaux et Forêt,
- Département des Eaux et Forêt,
- Ministère de l'Équipement, et de l'Eau,
- Ministère du Transport et de la Logistique
- Département de l'Eau,
- Ministère de l'Intérieur,
- Ministère de la Santé et de la Protection Sociale,
- Ministère de l'Intérieur,
- Ministère de l'éducation nationale,
- Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Ministère de l'industrie et du commerce.

En plus des institutions sus mentionnées, dont les représentants sont des membres permanents du comité de l'examen de l'étude d'impact sur l'environnement, les institutions qui sont concernées par le projet font également partie des parties prenantes, à savoir :

- Les représentants des communes concernées par le projet
- Les autorités locales

La plupart de ces ministères et autorités gouvernementales ont des délégations régionales et provinciales, dont la tâche consiste à mettre en œuvre des politiques sectorielles au niveau local en liaison avec les autorités et les communautés locales.

Les institutions au niveau local

3.2.2 Organisations de la société civile et le secteur privé

Les organisations non gouvernementales susceptibles d'être intéressées par ce projet sont :

- Cluster solaire.

Le Cluster Solaire est une association des acteurs du secteur solaire. C'est une plateforme novatrice et ambitieuse qui œuvre au développement d'une filière industrielle solaire compétitive, dans la droite ligne des objectifs du Programme Solaire NOOR Atlas.

- Groupe d'Études et de Recherches sur les Énergies Renouvelables et l'Environnement (GERERE)

Au niveau du développement local, plusieurs ONGs de différents secteurs d'activités ont été recensées au niveau de la commune abritant le projet de NOOR Atlas -Site de TanTan.

Lors des investigations du terrain, une seule association a été identifiée au niveau du territoire de la commune de Chbika. Cette association opère généralement dans le domaine de la pêche maritime et représente les marins traditionnels : « Association des marins pour la pêche traditionnelle ». Cette association a été contactée pour pouvoir participer dans la réunion publique d'information.

Toutefois, lors de la préparation de la consultation publique une deuxième identification des ONGs opérant dans la commune de Chbika et la commune de Ben Khilil a été réalisée. L'Association de développement Economique et Environnemental a montré son intérêt pour le projet et a confirmé sa participation lors de la consultation publique.

La presse et les médias sont également une des parties prenantes du projet. Ces dernières participent à la divulgation de l'information sur le projet et son état d'avancement.

Les bureaux d'études nationaux et internationaux (BET) technique et environnemental sont également des parties prenantes qui sont responsables de la conception du projet et de la réalisation de l'EIES (selon la réglementation nationale et standards de la BEI et les directives de la KfW). Ceci comprend également leurs employés et sous-traitants.

3.2.3 Autorités aéroportuaires de Tantan

L'aéroport situé à proximité du site du projet peut être impacté par les effets d'éblouissement des panneaux photovoltaïques sur les pilotes d'avion.

L'aéroport doit donner son accord pour l'implantation du projet.

4 Analyse des parties prenantes

4.1 Cartographie des parties prenantes

Suite à l'identification et à la qualification des parties prenantes, les parties prenantes peuvent être cartographiées selon les types d'enjeu, la sensibilité, influences et logiques relationnelles.

Le projet de la centrale PV de Tantan mettra en place une stratégie d'engagement adaptée aux différentes parties prenantes et aux résultats de la cartographie, notamment en :

- Intégrant autant que possible les attentes et préoccupations des parties prenantes dans la conception du Projet ou de ses mesures d'atténuations, ceci d'autant plus que les enjeux sont importants ;
- Engageant un dialogue sur les thématiques prioritaires selon l'importance des enjeux et ce notamment avec les parties prenantes dont les logiques relationnelles sont une veille critique à neutre (p.ex. communautés locales) ;
- Maintenant un dialogue équilibré avec les parties prenantes neutres et positives ;
- Adaptant la stratégie d'engagement prenant en compte que les parties prenantes ont une échelle d'influence locale, nationale ou internationale, notamment :
 - Les consultations avec les parties prenantes locales et les personnes vulnérables doivent être adaptées afin de garantir leur participation libre et éclairée (e.g. rencontres sur place, groupes de discussion, illustrations et utilisation d'un interprète.) ; et,
 - Les consultations avec les parties prenantes nationales et internationales peuvent être plus formelles et se baser sur les moyens de communication modernes (e.g. publication en ligne de l'EIES, invitation par email à commenter sur l'EIES, lettre d'information, communiqué de presse, etc.).

En effet, l'analyse des parties prenantes repose sur la "matrice intérêt-pouvoir". C'est une méthode efficace pour garantir le succès d'un projet. Elle prend en compte l'intérêt et le pouvoir de toute personne liée au projet pour déterminer les stratégies à mettre en place pour répondre à leurs attentes.

Le tableau suivant et la figure ci-après, présentent les différentes parties prenantes du projet groupées selon leur pouvoir et intérêt.

Tableau 1: Analyse des parties prenantes

Parties prenantes	Nature	Attentes/ intérêt/ préoccupation concernant le projet	Classement (selon la cartographie)	Niveau d'implication souhaité Sensibilisation Compréhension Adhésion Implication
--------------------------	---------------	--	---	---

Parties prenantes	Nature	Attentes/ intérêt/ préoccupation concernant le projet	Classement (selon la cartographie)	Niveau d'implication souhaité Sensibilisation Compréhension Adhésion Implication
Direction des domaines	Partie prenante affectée par le projet (propriétaire du terrain)	Avoir une indemnisation convenable qui sera utilisée pour participer au financement des projets de développement territorial	La Direction des domaines doit donner son accord pour la mobilisation du terrain. Dans le cas d'une cession à un établissement publique, elle est sans contrepartie. Pouvoir fort / intérêt faible.	Compréhension et adhésion
Population locale (population de la commune de Chbika et les douars de la commune de Benkhilil à proximité du projet notamment la partie ligne de raccordement) y compris les personnes vulnérables.	Population affectée par les impacts négatifs et positifs du projet le long de son cycle de vie	Avoir moins d'impact d'accessibilité et de nuisances en phase des travaux et en phase d'exploitation. Bénéficiaire des retombées économiques et sociales prévues dans le cadre du projet (emploi, aménagement des routes, cadre de vie, ...).	Le site ne fait l'objet d'aucun usage depuis plus de 5 années. Les habitations les plus proches se situent à 3,5 km à l'ouest du projet vers la commune de Beni Khilil. Ces populations n'ont pas d'accord à donner sur la réalisation du projet. Cependant ce dernier présente un intérêt pour les retombées socio-économiques positives. Pouvoir faible / intérêt fort	Compréhension et adhésion
Le président de la commune de Chbika et le président de la commune de Ben Khilil(élus)	Partie prenante intéressée par le projet	Représentant de la population locale. Participation dans le processus de l'acceptabilité environnemental et l'acquisition des terres. Bénéficiaire des retombées économiques et sociales prévues dans le cadre du projet (assiette fiscale, projets de développements,	Les présidents et les élus sont consultés pour leur accord à donner sur le développement du projet.	Le président et les élus sont consultés pour leur accord à donner sur le développement du projet.

Parties prenantes	Nature	Attentes/ intérêt/ préoccupation concernant le projet	Classement (selon la cartographie)	Niveau d'implication souhaité Sensibilisation Compréhension Adhésion Implication
		...)		
CRI – CRUI	Partie prenante intéressée par le projet	Promouvoir l'investissement dans la zone du projet. Evaluation environnementale du projet et délivrance de l'acceptabilité environnementale et les autres autorisations ;	La CRUI délivre les différentes autorisations pour le développement du projet et en particulier l'acceptabilité environnementale. Pouvoir fort/Intérêt fort /	Implication, compréhension et adhésion.
Autorités locales	Partie prenante intéressée par le projet	Accompagner l'ONEE / Masen dans le processus de l'acquisition des terres ; Participer dans les actions de communication et de sensibilisation établies dans le cadre du projet au profit de la population locale.	Les autorités constituent un relais auprès de la population. En charge de la mise en œuvre de l'Enquête Publique Pouvoir fort/Intérêt Moyen	Implication et compréhension
ONEE-Branche électricité	Gestionnaire du réseau	Renforcement de l'infrastructure électrique dans la zone d'étude.	En charge de la mise en œuvre de la ligne électrique Pouvoir fort/Intérêt fort	Implication et adhésion
Masen	Porteur du projet	Renforcement de l'infrastructure électrique dans la zone d'étude.	Développeur du projet Pouvoir fort/Intérêt fort	Implication et adhésion
Conseils régional/provincial	Partie prenante intéressée par le projet	Mise en place des programmes de développement régional/ provincial/ communal Examiner les projets d'aménagement du territoire Examiner les projets de développement économique, social, environnemental et culturel	Le projet doit être en phase avec les orientations des plans de développement régionaux et locaux. Intérêt pour les retombées positives du projet. Pouvoir Moyen / Intérêt moyen	Implication et adhésion
Conseil communal	Partie prenante intéressée	Mise en place des	Le projet doit obtenir l'accord	Implication et adhésion

Parties prenantes	Nature	Attentes/ intérêt/ préoccupation concernant le projet	Classement (selon la cartographie)	Niveau d'implication souhaité Sensibilisation Compréhension Adhésion Implication
	par le projet	programmes de développement communal Examiner les projets d'aménagement au niveau de la commune Examiner les projets de développement économique, social, environnemental et culturel	du conseil communal qui est la représentation élue de la population. Intérêt pour les retombées positives sur le développement de la commune. Pouvoir moyen / Intérêt fort	
Wali de la région de Guelmim Oued Noun	Partie prenante intéressée par le projet	Superviser les différentes actions mises en place dans le cadre du projet depuis sa conception. Préside le Conseil d'Administration du CRI Signer l'acceptabilité environnementale du projet	Signature de l'acceptabilité environnementale Intérêt pour les retombées positives au niveau régional. Pouvoir fort /Intérêt fort	Implication et adhésion
Province de Tantan (Gouverneur de Tantan)	Partie prenante intéressée par le projet	Superviser les différentes actions mises en place dans le cadre du projet depuis sa conception au niveau de la Province de Tantan/ communes BenKhilil et Chbika. Etablir les arrêtés gubernatoriaux pour la phase enquête publique de l'EIES du projet. Gestion des terres collectives via la direction	Publie les arrêtés de lancement de l'enquête publique. Intérêt pour les retombées positives au niveau provincial Pouvoir fort/ Intérêt fort	Implication et adhésion

Parties prenantes	Nature	Attentes/ intérêt/ préoccupation concernant le projet	Classement (selon la cartographie)	Niveau d'implication souhaité Sensibilisation Compréhension Adhésion Implication
		des affaires rurales		
Autres départements ministériels	Partie prenante intéressée par le projet	Participation dans le processus de l'acceptabilité environnemental Participation dans le processus de l'acquisition des terres ; Etablir les autorisations nécessaires.	Membres du CRUI Pouvoir moyen /Intérêt moyen	Implication et compréhension
Autorités aéroportuaires de Tantan	Partie prenante pouvant être impactée par le projet (effet d'éblouissement)	Impact du projet (effet d'éblouissement) pour les pilotes d'avion.	Le projet peut avoir un effet d'éblouissement sur les pilotes. Les autorités aéroportuaires doivent donner leur accord. Pouvoir Fort/Intérêt faible	Compréhension, Adhésion.
ANAPEC	Partie prenante intéressée par le projet	Participer au processus de recrutement et assurer la transparence de ce processus. Mettre à disposition de l'EPC des profils qualifiés notamment en phase d'exploitation.	Le projet pourra permettre d'offrir des emplois et de mobiliser l'ANAPEC pour le recrutement. Pouvoir faible/Intérêt moyen /	Implication et compréhension
Protection civile / gendarmerie royale	Partie prenante intéressée par le projet	Validation des plans de sécurité incendie. Secours de la population en cas d'accidents, incendies, pollutions, ...	En charge de délivrer certaines autorisations Pouvoir Moyen /Intérêt faible	Implication, compréhension et Adhésion
ONGs	Partie prenante intéressée par le projet	Collaborer avec Masen et participer aux actions de sensibilisation/ d'information établie au profit de la	Certaines ONGs peuvent être associées à des activités de développement. Pouvoir faible/ Intérêt	Sensibilisation, Compréhension et Implication

Parties prenantes	Nature	Attentes/ intérêt/ préoccupation concernant le projet	Classement (selon la cartographie)	Niveau d'implication souhaité Sensibilisation Compréhension Adhésion Implication
		population locale	moyen /	
BET et entreprises de construction et de fournitures des équipements (nationaux et internationaux) y compris les employés et les sous-traitants	Partie prenante intéressé par le projet	Etudes techniques et environnementale Réalisation de l'EIES/ respect des exigences de la BEI et les directives de la KfW Bénéficiaire de la dynamique économique et vente des biens et services	Le projet va générer des potentiels contrats pour les BET et les entreprises de construction Pouvoir faible/ Intérêt moyen/	Compréhension et Implication
Médias et presse	Partie prenante intéressé par le projet	Participer dans les actions d'information et de communication	La presse et les médias constituent un support de 'information du projet auprès de la population au niveau local, régional ou national. Pouvoir faible/ Intérêt faible	Compréhension et Implication

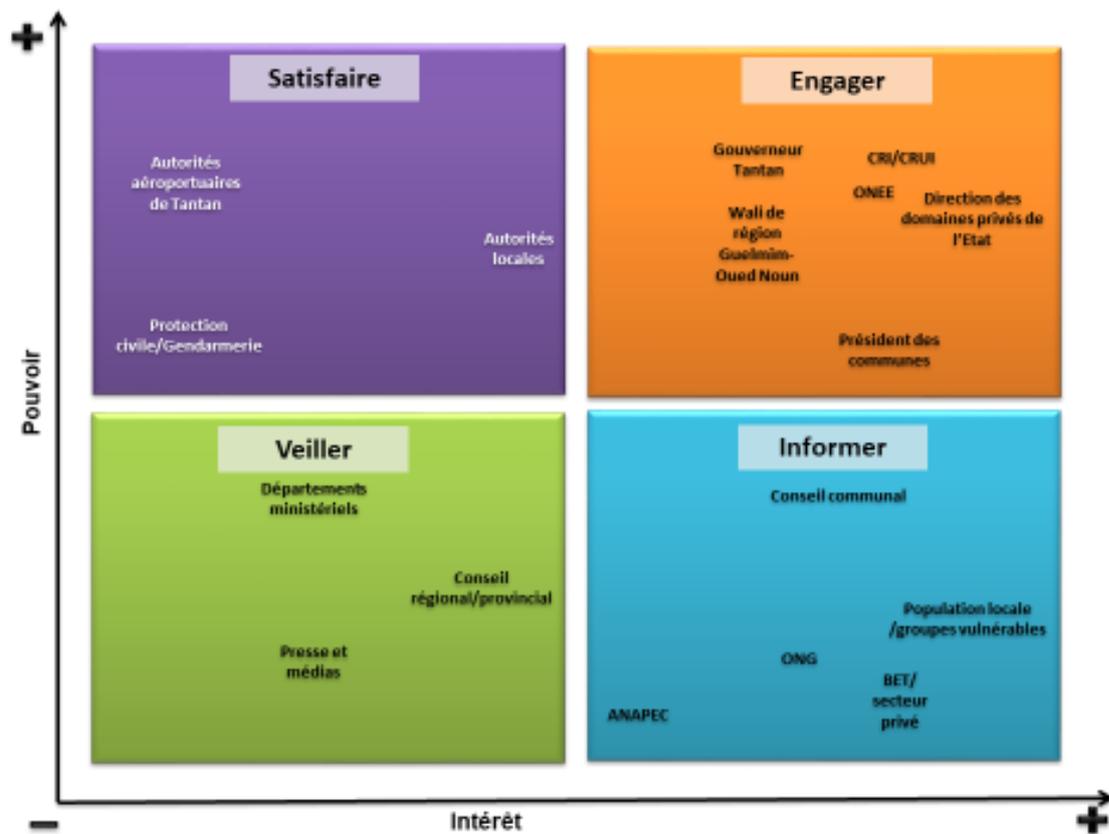


Figure 3 : Cartographie conceptuelle des parties prenantes du projet de la centrale solaire de Tantan

4.2 Stratégie d'engagement des parties prenantes

4.2.1 Approche générale

Masen se conformera aux principes suivants dans la conception et la mise en œuvre de ses actions d'information et de consultation :

- Établir un dialogue constructif entre le promoteur du projet, les communautés affectées et les autres parties concernées tout au long du cycle de vie du projet ;
- Conception de l'engagement comme un dialogue sur l'ensemble du cycle du projet (préparation, mise en œuvre, exploitation) ;
- Conception de l'information et de la consultation comme un dialogue entre le promoteur du projet, les communautés affectées et les autres parties concernées ;
- Inclusion dans le processus de l'ensemble des parties prenantes identifiées dans le présent plan, et application des principes de non-discrimination et de transparence ;
- Inclusion des groupes susceptibles d'être marginalisés du fait du genre, de la pauvreté, de leur profil éducatif ou d'autres éléments de marginalité sociale, en leur assurant un accès équitable à l'information et la possibilité de faire connaître leurs opinions et préoccupations et que ces opinions et préoccupations soient écoutés ;
- Prise en compte effective des contributions, doléances et préoccupations issues des parties prenantes dans les décisions relatives au projet ;
- Gestion des plaintes de manière rapide, équilibrée, et efficace.

4.2.2 Actions d'information et de consultation

Les actions d'information et de consultation qui sont menées à ce jour et qui seront menées dans les étapes futures sont présentées comme suit :

- **Phase conception**
 - Consultation avec les parties prenantes institutionnelles concernées par le processus d'acquisition des terres ainsi que les autorités locales;
 - Consultation avec les Nouabs représentant de la collectivité ethnique ;
 - Mise en place d'un système de gestion des doléances spécifiques à cette phase d'acquisition ;
 - Visite du terrain par la commission d'expertise ; les nouabs et l'ONEE afin de décider le prix de vente du terrain ;
 - Publication des informations générales sur le projet NOOR Atlas au niveau du site web de Masen.
 - Information des institutions concernées par le projet via des courriers officiel, contenant les informations générales sur le projet et une carte de situation et échange avec la population locale dans le cadre des investigations des terrains élaborées par les experts chargés de la réalisation de l'EIESC ;
 - Publication du Résumé Non Technique (RNT) de l'étude d'impact environnemental et social détaillée ;
 - Organisation de la consultation publique au niveau de la province de Tantan : envoi des lettres d'information aux institutions, publication de l'avis de la consultation publique dans deux journaux en arabe et en français avant la tenue de la réunion de consultation publique, affichage au niveau des deux communes Chbika et Ben Khilil, coordination avec les autorités locales notamment le Qaïd afin d'assurer la présence des Nouabs et des personnes vulnérables (personnes âgées, analphabète, ...)

- Réunion de la consultation publique (présentation en arabe des résultats de l'étude d'impact environnemental et social, ouverture de débat, réponse aux questions et donner les éclaircissements nécessaires ;
 - Partage des RNT du projet à tous les présents à l'entrée de la salle de réunion, ainsi que le partage du support Powerpoint utilisés dans la présentation.
 - La mise à disposition de tous les présents les numéros de téléphone et le mail de l'ingénieur Environnementaliste chargée de l'EIES afin de donner plus d'informations sur le projet en cas de besoin ;
 - Echanges entre les équipes d'experts et la population concernée à l'occasion des différentes enquêtes et investigations menées sur le terrain pour les besoins du projet ;
 - Organiser l'enquête publique et la consultation avec la population locale dans le cadre du processus de l'acceptabilité environnementale selon la loi 49-17 relative à l'Evaluation environnementale : mise à disposition de la fiche projet en arabe et en français, le RNT en arabe et en français (y compris le processus de gestion des doléance) ainsi qu'une carte d'impact avec la population locale ; affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête publique au niveau de la commune, publication dans deux journaux en arabe et en français de l'avis d'ouverture de l'enquête publique, mise en place des documents de l'EIES à disposition de la CRUI ;
 - Déroulement de l'enquête publique durant 20 jours où la population locale consulte les documents relatifs au projet et exprime librement son avis au niveau d'un registre qui est mis à leur disposition au niveau de la commune (les personnes analphabètes sont assistées par Le Moquadam afin d'exprimer leurs opinions)
 - Prise en compte effective des contributions, doléances et préoccupations issues des parties prenantes dans les décisions relatives au projet dans l'EIES suite à l'élaboration du PV de l'enquête publique ;
 - Publication de l'EIES au niveau de site internet de Masen.
- **Phase travaux :**
 - Campagne d'affichage avant le début des travaux : Panneaux d'affichage et palissades à proximité du chantier, les affiches au niveau de la commune, distribution des Flyers, ... ;
 - Information de la population du processus de recrutement qui sera mise en place ;
 - Information de la population du système de gestion des doléances spécifique à la phase travaux (moyen de dépôts des doléances, délais, ...) et mettre à leurs disposition les contacts du cadre de gestion qui va recevoir les doléances et sera chargé de la coordination entre la population locale et le Comité de Gestion des Doléances (CGD).
 - Dialogue et information continue avec la population locale à travers le représentant locale de Masen, le cadre de gestion et les autorités locales.
 - **Phase exploitation :**
 - Information de la population du système de gestion des doléances spécifique à la phase d'exploitation (moyen de dépôts des doléances, délais, ...) et mettre à leurs disposition les contacts du cadre de gestion qui va recevoir les doléances et sera chargé de la coordination entre la population locale et le CGD.
 - Dialogue et information continue avec la population locale à travers le représentant locale de Masen, le cadre de gestion et les autorités locales.
 - **Phase démantèlement :**
 - Information de la population du déroulement de la phase de démantèlement via des réunions de présentation des impacts environnementaux et sociaux du démantèlement, des affiches au niveau de la commune, ;

- Se concerter avec les autorités compétentes durant cette phase.

Les tableaux suivants présentent les différentes mesures d'engagement des parties prenantes selon les phases du projet : conception, réalisation et exploitation. Le projet a une durée de vie d'exploitation de plus de 20 ans. Les modalités de communication et d'information sont susceptibles de fortement évoluer au cours de ces 20 prochaines années. Aussi, il ne nous apparaît pas pertinent de proposer des mesures d'engagement des parties prenantes en phase de démantèlement à cette étape de développement du projet.

Tableau 2 : Mesures d'engagement des parties prenantes en phase de conception

Partie prenante	Approche d'engagement	Outils d'engagement/soutiens	Fréquence de la communication
ONEE / Masen	Rencontres/réunions Publication d'informations institutionnelles	Rapport d'activités EIES – PEPP – PAT Site web (fiche de projet de NOOR Atlas)	Régulière en fonction de l'avancement de la conception du projet.
Direction des domaines privés de l'Etat	Rencontres/réunions avec la direction des domaines Consultations	Procès-verbaux Contrat de cession	Régulière en amont et au cours du processus d'acquisition
Population locale (zone d'impact indirect) y compris les personnes vulnérables	Rencontres /réunions avec les équipes BET Consultations Affichage d'information Focus group	Procès-verbaux Réunion de la consultation publique (Résumé Non Technique - RNT de l'EIES et support de la présentation) Supports visuels et explicites	Périodique
Président des communes de Chbika et Ben Khilil et conseil communal	Courriers, Rencontres / réunions	Brochure d'informations sur le projet Rapports d'activités Procès-verbaux Réunion de la consultation publique (Résumé Non Technique - RNT de l'EIES et support de la présentation)	Périodique
CR/CRUI	Courriers Réunions	Dossier à remettre sur la plateforme Criinvest.ma (document sur le foncier, EIES, PSSE, documents de l'enquête publique, etc...) PV des réunions d'examen	Au cours du processus de validation des EIES et obtention des autorisations préalables
Autorités locales/ Wali de Guelmim Oued Noun	Courriers, Rencontres / réunions	Brochure d'informations sur le projet Procès-verbaux	Régulière
Autorités locales/Gouverneur de Tantan	Courriers, Rencontres / réunions,	Brochure d'informations sur le projet Rapports d'activités Procès-verbaux Réunion de la consultation publique (Résumé Non Technique - RNT de l'EIES et support de la présentation)	Périodique

Partie prenante	Approche d'engagement	Outils d'engagement/supports	Fréquence de la communication
Autorités locales (Cäid, Mokadem, etc...)	Courriers, Rencontres / réunions, Planification et suivi des mesures d'accompagnement du Projet, Mise à contribution dans les sensibilisations, médiations et la gestion des plaintes et conflits relatif au Projet (MGP)	Brochure d'informations sur le projet Procès-verbaux y compris le PV de l'enquête publique Réunion de la consultation publique (Résumé Non Technique - RNT de l'EIES et support de la présentation)	Régulière
Administration publiques/Départements ministériels	Rencontres / réunions	Documents légaux Procès-verbaux Réunion de la consultation publique (Résumé Non Technique - RNT de l'EIES et support de la présentation)	Ponctuelle
Autorités aréoportuaires de Tantan	Rencontres réunions	Présentation du projet EIES Etude d'éblouissement le cas échéant	Ponctuelle
ANAPEC	-	-	Non sollicitée en phase de conception
Protection Civile/Gendarmerie Royale	Rencontres réunions	Documents techniques du projet Réunion de la consultation publique (Résumé Non Technique - RNT de l'EIES et support de la présentation)	Ponctuelle
ONGs	Rencontres /réunions/ focus-groups Consultations Affichage d'informations	Posters Procès-verbaux Réunion de la consultation publique (Résumé Non Technique - RNT de l'EIES et support de la présentation)	Périodique
Acteurs économiques (BET, entreprises)	Information Rencontres /réunions Consultations Affichage d'informations	Fiche d'information du projet Appel d'offres Réunion de la consultation publique (Résumé Non Technique - RNT de l'EIES et support de la présentation)	Ponctuelle
Media/presse	Information Publication des avis d'ouverture d'Enquête publique et de la réunion de consultation publique	Avis d'information Réunion de la consultation publique (Résumé Non Technique - RNT de l'EIES et support de la présentation)	Ponctuelle

Tableau 3 : Mesures d'engagement des parties prenantes en phase de travaux

Partie prenante	Approche d'engagement	Outils d'engagement/supports	Fréquence de la communication
Masen	Rencontres/réunions Courriers	Rapport d'activités et de suivi de mise en œuvre du projet Procès-verbaux Site web de Masen	Régulière tout au long de la construction du projet.
Direction des domaines privés de l'Etat			Pas de communication engagée avec la Direction des domaines après l'acte de vente
Population locale (zone d'impact indirect) y compris personnes vulnérables	Courriers Affichage d'information Informations via les autorités locales Focus group	Procès-verbaux Rapports d'état d'avancement du projet Lettres d'information	Régulière (semestrielle) et ponctuelle le cas échéant et permanent pour les informations de chantier)
Président des communes de Chbika et Ben Khilil et conseil communal	Courriers, Rencontres / réunions	Rapports d'état d'avancement du projet Procès-verbaux Lettres d'information	Régulière (semestrielle) et ponctuelle le cas échéant
CRU/CRUI	Courriers Réunions	Rapports d'état d'avancement du projet Rapports de monitoring E&S du projet	Régulière (semestrielle) et ponctuelle le cas échéant
Autorités locales/ Wali de Guelmim Oued Noun	Courriers, Rencontres / réunions	Rapports d'état d'avancement du projet	Régulière (annuelle)
Autorités locales/Gouverneur de Tantan	Courriers, Rencontres / réunions,	Rapports d'état d'avancement du projet	Régulière (annuelle)
Autorités locales (Cäid, Mokadem, etc...)	Courriers, Rencontres / réunions, Planification et suivi des mesures d'accompagnement du Projet, Mise à contribution dans les sensibilisations, médiations et la gestion des plaintes et conflits relatif au Projet (MGP)	Rapports d'état d'avancement du projet Rapports de monitoring E&S du projet	Régulière (mensuelle)
Administration publiques/Départements ministériels	Rencontres / réunions	Procès-verbaux	Ponctuelle
Autorités aéroportuaires de Tantan			Pas de communication engagée en phase de construction
ANAPEC	Rencontres/réunions Affichage d'informations	Fiches des types d'emploi Besoins des entreprises	Régulière

Partie prenante	Approche d'engagement	Outils d'engagement/supports	Fréquence de la communication
		Monitoring de suivi des emplois	
Protection Civile/Gendarmerie Royale	Rencontres/ réunions	Procès-verbaux	Ponctuelle
ONGs	Courriers Planification et suivi des mesures d'accompagnement du Projet le cas échéant	Rapport d'avancement du projet	Périodique (le cas échéant)
Acteurs économiques (BET, entreprises)	Rencontres/réunions	Rapport d'activités	Ponctuelle
Media/presse	Information	Lettres d'information	Ponctuelle

Tableau 4 : Mesures d'engagement des parties prenantes en phase d'exploitation

Partie prenante	Approche d'engagement	Outils d'engagement/supports	Fréquence de la communication
Masen	Rencontres/réunions Courriers	Rapport d'activités et de suivi d'exploitation du projet Procès-verbaux Site web de Masen	Annuelle
Direction des domaines privés de l'Etat			Pas de communication particulière engagée
Population locale (zone d'impact indirect) y compris personnes vulnérables			Pas de communication particulière engagée
Président des communes de Chbika et Ben Khilil et conseil communal	Courriers, Rencontres / réunions	Rapports de suivi d'exploitation du projet Procès-verbaux	Annuelle
CRI/CRUI	Courriers	Rapports de suivi d'exploitation du projet Procès-verbaux	Annuelle
Autorités locales/ Wali de Guelmim Oued Noun	Courriers, Rencontres / réunions	Rapports de suivi d'exploitation du projet	Régulière (annuelle)
Autorités locales/Gouverneur de Tantan	Courriers, Rencontres / réunions,	Rapports de suivi d'exploitation du projet	Régulière (annuelle)
Autorités locales (Câid, Mokadem, etc...)	Courriers, Rencontres / réunions, Mise à contribution dans les sensibilisations, médiations et la gestion des plaintes et conflits relatif au Projet (MGP)	Rapports de suivi d'exploitation du projet Rapports de monitoring E&S du projet	Régulière (annuelle) et ponctuelle le cas échéant

Partie prenante	Approche d'engagement	Outils d'engagement/supports	Fréquence de la communication
Administration publiques/Départements ministériels			Pas de communication particulière engagée
Autorités aéroportuaires de Tantan			Pas de communication particulière engagée
ANAPEC	Rencontres/réunions Affichage d'informations	Fiches des types d'emploi Besoins de l'exploitant	Au moment du recrutement du personnel d'exploitation
Protection Civile/Gendarmerie Royale	Rencontres/ réunions	Procès-verbaux	Ponctuelle
ONGs	Courriers	Rapport de suivi d'exploitation	Annuelle
Acteurs économiques (BET, entreprises)			Pas de communication particulière engagée
Media/presse	Information	Lettres d'information	Ponctuelle

5 Activités à mener auprès des parties prenantes

5.1 Actions réalisées

5.1.1 Consultation des parties prenantes lors du processus d'acquisition des terrains

Le premier contact avec les différentes parties prenantes a été réalisé dans le cadre du plan d'acquisition des terrains pour l'implantation des centrales³. L'équipe du projet de l'ONEE-BE était mobilisée pour :

- L'acquisition des terrains pour l'implantation des centrales
- La coordination avec les autorités locales et les élus pour le déroulement des études requises pour le projet
- La mise en place sur le site de TanTan, d'un mécanisme de suivi et de gestion des doléances.

Pour le site de TanTan, il s'agit de terrains domaniaux. Le transfert via Masen sera effectué une fois l'acceptabilité environnementale accordée au projet. Le transfert se fera selon la procédure en vigueur.

5.1.2 Consultation des parties prenantes lors de la préparation de l'étude d'impact environnemental et social cadre

Le deuxième contact avec une partie des parties prenantes du projet a été assuré lors de la préparation de l'EIESC où le groupement chargé de l'étude a préparé une liste des informations à recueillir auprès des différents institutions et autorités gouvernementales afin de collecter les informations de base nécessaires pour l'analyse de l'état initial du projet. Suite à cette demande d'information, l'ONEE-BE a préparé des courriers pour informer les différentes institutions et autorités gouvernementales en décrivant les objectifs escomptés du projet dans le cadre du programme solaire photovoltaïque.

Les parties prenantes ont été directement consultées lors de différentes missions effectuées sur le terrain qui se sont déroulées en mois de Juin 2016 (entre le 13 et le 27 juin). Ces missions ont permis de présenter le projet aux différentes parties prenantes notamment aux représentants des autorités locales au niveau des communes et des provinces concernées par le projet.

Différents entretiens et réunions ont été menés avec :

- Les caïds des communes de Beni Khilil et de Chbika,
- La population locale,
- La direction provinciale d'agriculture de TanTan,
- Différents services provinciaux (environnement et urbanisme, Développement économique et social,...).

Il faut noter que les différents chefs d'agence de service de l'ONEE-BE au niveau des différentes communes concernées par le projet ont fait partie de certaines réunions.

5.1.3 Consultation publique

Conformément aux exigences de la KfW et de la BEI, une réunion de consultation publique a été organisée en présence des différentes parties prenantes du projet de la centrale solaire de Tantan. La réunion de consultation publique s'est tenue le 15 Janvier 2019.

³ Les plans d'acquisition des terres (PAT) seront transmis aux bailleurs par Masen.

Cette consultation a été effectuée pour le compte de l'ONEE-Branche Electricité afin d'informer et engager toutes les parties prenantes dans le projet. Elle avait pour objectif d'informer les parties prenantes du projet et recueillir leur point de vue sur les différents enjeux environnementaux et sociaux que relève le projet de la centrale solaire de Tantan afin de les prendre en compte dans l'étude d'impact environnemental et social du projet.

La consultation publique a été programmée en commun accord entre l'ONEE-BE et les autorités locales.

Les moyens de communication et d'information mis en place afin d'assurer un large spectre d'information au profit des parties prenantes sont présentés dans le Chapitre 6.

Le détail de déroulement de la consultation publique est présenté au niveau du rapport de consultation publique annexé au présent document.

Durant cette réunion de consultation publique, plus de 30 personnes ont été présentes (30 qui ont inscrit leurs noms dans la liste des présents en plus des deux journalistes de la chaîne nationale RTM, 3 élus et les autorités locales). Selon l'analyse de la liste des participants, la représentativité calculée est donnée ci-après :

- 14,3% des représentants de l'ONEE,
- 17,2% des élus (communes avoisinantes du projet) ;
- 5,7% représentants du BET ;
- 2,8% représentant de la société civile ;
- 5,7% représentants la presse et les médias,
- 54,3 % des représentants des départements ministériels et techniques de la province de Tantan.

Deux femmes ont participé à la consultation publique.

Le résumé des observations, enjeux et préoccupations des parties prenantes est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 5: Principaux résultats issus des consultations des parties prenantes

Parties Prenantes	Préoccupations / Attentes	Suggestions / Doléances exprimées
Président de la commune et les élus	Création de l'emploi	Favoriser la main d'œuvre locale
	Développement d'autres activités au niveau du territoire de TanTan	Propose à l'ONEE d'étudier également la possibilité de mettre en place des projets éoliens.
	Concrétisation du projet	S'activer afin que le projet puisse voir le jour dans les plus brefs délais.
	Impact du projet sur les Grayers	Prendre en compte les dispositions nécessaires pour les conserver.
Conseil provincial	Prix de l'électricité	Il faut que les habitants de la province de Tantan aient un prix d'électricité moins important que le prix actuel.
	Création des espaces publics et des jardins au niveau de la province	L'ONEE pourra créer des espaces verts autour du projet ou participer à la création des jardins et des parcs au profit des habitants de la ville de Tantan.
ONG	L'EIES détaillés	Aucune suggestion n'a été proposée, les objectifs des EIES détaillés ont été expliqués ainsi que la suite de l'étude
	L'impact sur l'aéroport de TanTan	Aucune suggestion n'a été proposée ;

Parties Prenantes	Préoccupations / Attentes	Suggestions / Doléances exprimées
Gouverneur de Tantan	Amélioration du service de l'ONEE	Faire plus d'effort pour éviter les coupures d'électricité au niveau de la ville de Tantan et les communes avoisinantes.
Représentant de l'ANAPEC	Emploi et intégration des jeunes	Partager les spécialités demandées pour pouvoir dénicher les profils nécessaires
Directeur du centre régional d'investissement (CRI)	Emploi et création des activités génératrices de revenu Attirer les autres investisseurs vers la province de Tantan.	Aucune suggestion n'a été proposée
Direction régionale de l'environnement	Suite de l'étude et acceptabilité environnementale	Collaborer afin de mener à bien la procédure de l'enquête publique.

Ces suggestions et recommandations ont été intégrées dans les mesures d'atténuation et intégrées au niveau du rapport de l'EIES.

5.1.4 Enquête publique lors de la réalisation de l'EIES de TanTan

Comme exigé par la 49-17 relative à l'évaluation environnementale ainsi que les décrets d'application de la loi 12-03 relative aux études d'impacts sur l'environnement, la consultation des parties prenantes sera effectuée comme suit :

- Suite à l'enquête publique qui devra avoir lieu au niveau des communes concernées par le projet. Cette enquête a pour objet de permettre à la population concernée de prendre connaissance des impacts éventuels du projet sur l'environnement et de recueillir leurs observations et propositions y afférentes. Ces observations et propositions sont prises en considération lors de l'examen de l'étude d'impact sur l'environnement. L'ONEE-BE s'engage à respecter les différentes conditions de déroulement de l'enquête publique en se conformant à la réglementation en vigueur.
- Suite à l'examen de l'EIES auprès du CRUI ou le CNEI. Ce comité est constitué de membres mentionnés précédemment qui ont pour mission de donner leur avis sur l'acceptabilité environnementale du projet.

Durant ce processus l'enquête publique est ouverte au niveau des communes concernées par le projet sur **une période de 20 jours**. Durant cette période, la population locale peut exprimer son avis sur le projet et donner des observations ou des propositions qui seront inscrites sur un registre déposé dans chacune des communes pour cette fin. En termes de communication, un avis de l'ouverture de l'enquête publique sera publié sur deux journaux en arabe et en français au moins 15 jours avant la date de l'ouverture de l'enquête publique. Deux arrêtés gubernatoriaux sont élaborés par le gouverneur de la province de Tantan et seront affichés au niveau des sièges de la commune de Chbika et Ben Khilil.

Selon la réglementation marocaine, la commission chargée de l'enquête publique peut recourir à tout autre moyen de communication adéquat, y compris l'audio-visuel, permettant d'informer suffisamment la population concernée de l'objet de l'enquête publique.

La commission chargée de l'enquête publique est composée des membres suivant :

- Le caïd
- Le président de la commune
- Le représentant de la direction régionale de la transition énergétique ;

- Le représentant de la direction régionale du développement durable.

Il est à noter que le président de la commission peut inviter à ses travaux, toute personne ou entité publique ou privée pouvant aider la commission dans sa tâche.

Pendant la durée de l'enquête, le président de la commission prend toutes les dispositions nécessaires permettant à la population concernée de consulter le dossier de l'enquête, au siège des communes concernées par le projet.

A l'issu de cette enquête, la commission élabore le rapport de l'enquête publique sur la base des observations contenues dans les registres. Ce rapport doit synthétiser les observations et propositions formulées par la population concernée au sujet du projet.

L'enquête publique a été réalisée du 7 au 27 Février 2022. Aucune observation ou suggestions des parties prenantes y compris la population locale n'a été enregistrée.

Examen de l'EIES par le CRUI

L'EIES a été examinée par le CRUI le 9 mars 2022. La formulation officielle des remarques et suggestions est en cours à la date du 21 Mars 2022.

Le tableau ci-dessous résume les différentes activités réalisées.

Tableau 6: Activités de consultation et d'information réalisées auprès des parties prenantes

Étape de projet	Type de consultation	Partie(s) Prenante(s) rencontrée(s)	Lieu et date	Supports d'information utilisés	Objet de la réunion
Conception du projet	Information des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> Le grand public BET et entreprises de service 	Depuis mai 2014	<ul style="list-style-type: none"> Journaux nationaux (communiqués de presse) Site internet de l'ONEE Appel d'offre. 	<ul style="list-style-type: none"> Divulgateion de l'information à l'échelle nationale et locale.
EIESC	Information des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> Les caïds des communes de Beni Khilil et de Chbika, La direction provinciale d'agriculture de TanTan, Différents services provinciaux (environnement et urbanisme, Développement économique et social,...). 	Le 25 et 2- juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> Note relative au programme solaire photovoltaïque de l'ONEE transféré à Masen Fiche descriptive du projet ; Cartes de situation du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Prospection du terrain ; Présenter le contexte du projet Collecte des informations sociales relatives à la commune de Chbika et celles de Ben khilil (Monographie, Plan de développement communal, ...) ; Présentation de la situation du projet; Collecte de la liste des associations actives dans le domaine de l'environnement.
PAT	<ul style="list-style-type: none"> Aucune information disponible 				
EIESC et spécifique à TanTan	Réunion de la consultation publique	<p>Plus de 30 participants contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Départements Techniques et Administratifs Provinciaux (19 représentants) ; Elus (conseillers communaux) / représentant de la population locale (6 représentants); Une seul Organisation 	Le 15/01/2019	<ul style="list-style-type: none"> Résumé non technique PPT Fiche projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Informers les participants sur le projet (ses composantes, ses phases, son état d'avancement,..) et sur les résultats de l'EIE cadre réalisée, (Enjeux Environnementaux et Sociaux : Risques d'impacts et mesures d'atténuation) ; Répondre aux interrogations et questionnements des participants et collecter leurs observations, leurs propositions et leurs

Étape de projet	Type de consultation	Partie(s) Prenante(s) rencontrée(s)	Lieu et date	Supports d'information utilisés	Objet de la réunion
Population locale	Enquête publique selon la loi 12-03 (abrogée par la 49-17)	<p>Toutes les parties prenantes. Registre déposée au sein des communes</p>	Du 7 au 27 février 2022	<p>Un résumé non technique en langue française et arabe reprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les impacts environnementaux et sociaux durant les phases travaux, exploitation et démantèlement ; • les impacts cumulatifs • le mécanisme de gestion des doléances durant tout le cycle de vie du projet <p>Une fiche technique du projet</p>	<p>recommandations.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Partage et explications des résultats sur les enjeux environnementaux qui ont été identifiés et les mesures de leur élimination ou /et atténuation ; ■ Discussions, explications et collecte des questionnements, des observations et des propositions et recommandations.

Étape de projet	Type de consultation	Partie(s) Prenante(s) rencontrée(s)	Lieu et date	Supports d'information utilisés	Objet de la réunion
				Carte de la zone d'impact Publications dans les journaux Affichage au niveau de la commune Registre des remarques ■	
CRUI	Examen de l'EIES par le CRUI pour obtention de l'Acceptabilité environnementale	Les membres du CRUI	Réunion tenue le 9 Mars 2022 Remarques en cours de transmission	<ul style="list-style-type: none"> ● PPT en français ● RNT ● Rapport de l'EIES PSSE 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation de l'EIES ■ Recueil des remarques et suggestions des membres du CRUI pour production des versions finales et établissement du PSSE final.

5.2 Planning et activités prévues

L'activité de la consultation des parties prenantes est un processus qui évolue dans le temps. Masen poursuivra le dialogue qui a été initié par l'ONEE avec les parties prenantes pendant toute la durée de vie du projet, lors des différentes phases de conception, de construction et d'exploitation.

Tableau 7: Planning des activités de consultation prévues

Parties prenantes consultées	Objet de la consultation	Moyens d'information à mettre en œuvre	Objectifs de l'activité de consultation	Planning / dates proposées
Population locale / ONGs	Information préalable de la population locale et réception des doléances en phase des travaux	Affichage au niveau du site du projet Communiqués de presse Fiche et registre des doléances Avis de recrutement Flyers distribués au niveau des douars des communes concernées par le projet ; Information bouche à l'oreille (via le relais local de Masen)	Information des communautés locales pour leur fournir les informations pertinentes relative à la construction ; Collaboration avec les ONGs pour informer la population locale des différentes étapes de réalisation du projet / recrutement ; Consultation régulière des réclamations et suggestions des communautés locales afin de les traiter et répondre à chaque remarque ; Consultation ponctuelle des communautés locales en cas d'activité exceptionnelle susceptible de les affecter particulièrement.	Depuis le début des travaux
Population locale / ONGs	Consultation régulière avec la population locale en phase d'exploitation	Affichage au niveau de la commune Information bouche à l'oreille (via le relais local de Masen) Fiche et registre des doléances	Collaboration avec les ONGs locaux pour diffuser les informations à la population locale, Consultation régulière des communautés riveraines sur les impacts liés au Projet	En phase d'exploitation
Population locale et autorités compétentes (environnement, équipement, énergies, ABH, ...)	Information préalable de la population du démantèlement du projet	Affichage au niveau de la commune Information bouche à l'oreille (via le relais local de Masen) Médias et presse	Informers la population de la fin de vie du projet/démantèlement/ changement de la technologie, ... et les impacts liés à cette phase.	En phase de démantèlement

6 Mécanisme de gestion des doléances

Conformément aux bonnes pratiques internationales et les standards de la BEI et directives de la KfW, Masen, doit mettre en place un mécanisme spécifique de traitement des doléances liées au projet.

Une doléance est une plainte ou une préoccupation soulevée par un individu ou une organisation qui estime avoir été lésée par le projet durant une phase de son développement. Les doléances peuvent prendre la forme de plaintes spécifiques à propos de dommages ou préjudices réels, de préoccupations générales au sujet des activités du projet, d'incidents et des impacts, perçus ou réels.

6.1 Caractéristiques du mécanisme de règlement des doléances

Principes clés

Le mécanisme de règlement des doléances pour le projet respectera les principes suivants :

- Expliquer dès le départ le but de la procédure,
- Rassurer les personnes qu'il n'y aura ni coûts, ni rétribution associés à la déclaration d'une doléance ;
- L'ensemble du processus (c'est-à-dire comment une plainte est reçue et examinée, comment les décisions sont prises et quelles possibilités peuvent exister pour faire appel) se fera aussi transparent que possible par une mise en forme écrite, de la publicité et en l'expliquant aux acteurs concernés ;

Champs d'application

Le champ d'application du mécanisme de règlement des doléances doit couvrir tous les problèmes et préoccupations des parties prenantes concernant les activités du projet et la mise en œuvre de mesures d'atténuation et de compensation identifiées à l'étape de l'évaluation d'impact environnemental et social (EIES). En général, toutes les revendications des communautés touchées devraient être acceptées et aucun jugement rendu avant une enquête, même si les plaintes sont mineures. Cependant un certain nombre de plaintes sont directement adressées à l'entreprise et peuvent être résolues dans un délai très court (en moins d'une demi-journée). Ce type de doléances n'est généralement pas enregistré dans le système. .

Types de doléances et conflits à traiter

► Type de plainte en phase de développement

Ce type de plainte concerne principalement le programme de restauration des moyens de subsistance, les plaintes suivantes peuvent être formulées:

- Contestation des anciens usagers du terrain bien que le terrain n'ait pas exploité depuis l'année 2016,
- Erreurs ou contestation dans l'identification et l'évaluation des nuisances dues au projet ;

► Type de plainte en phase des travaux et d'exploitation

Durant la phase travaux ou en phase d'exploitation, les plaintes peuvent être pour les raisons suivantes

- Nuisance dues à l'augmentation des poussières et du bruit
- Occupation temporaire des voiries par la mise en place du chantier
- Risques d'accidents liés à la circulation des engins du chantier
- Restriction d'accès au site ou à la zone du pâturage
- Coupure d'électricité suite aux travaux de raccordement de la centrale
- Recrutement de la main d'œuvre locale.

Ces plaintes sont mises à titre indicatif, d'autres types de plaintes pourront être formulés par les parties prenantes.

Méthodes d'annonce du mécanisme de doléances

Les mécanismes de règlement des doléances seront annoncés par les moyens suivants :

- Au cours de la réunion publique organisée pour informer les parties prenantes.
- Lettres aux autorités ;
- Au niveau du RNT qui sera consulté par la population locale ;
- Au niveau du PAT ;
- Au niveau des flyers distribués au niveau des douars ;
- Sur le site internet de Masen dans un premier temps puis élargi à la société de projet retenue pour la réalisation et l'exploitation dans un second temps.

6.2 Gestion des doléances

6.2.1 Soumission et réception de la doléance

La présentation de doléances durant la phase de construction et les phases opérationnelles sera possible sous forme écrite ou verbalement aux points de contrôle du projet, et lorsque le responsable de liaison communautaire visite les douars concernés, et sous forme écrite par la poste et en ligne. En cas de doléance anonyme (par exemple, lettre ou e-mail sans détails sur le plaignant) ou de demandes relatives à la doléance pour rester anonyme, celle-ci sera également acceptée et traitée. Un registre détaillé des réclamations, les dates de dépôt, les responsables en charge du traitement de la plainte, les réponses fournies et enfin la date de la résolution seront conservés. Ces documents seront vérifiés par des vérificateurs externes indépendants.

Le formulaire de dépôt des plaintes sera disponible au niveau du point d'entrée du chantier et au siège de la caïdat. Les plaintes verbales seront recueillies par le CLO et seront retranscrites dans le formulaire le cas échéant, de même que des plaintes reçues par poste ou par mail.

Parmi les outils mis en œuvre pour assurer un mécanisme de gestion des doléances efficace, c'est la mise en place d'un comité de gestion des doléances (CGD). Ce CGD aura pour rôle d'examiner les recours, de proposer des amendements et d'assurer la transparence du mécanisme. Sa composition sera fixée pour assurer une efficacité maximale, tout en étant conforme à la réglementation en vigueur. Afin de promouvoir la transparence et garantir un mécanisme de doléance efficace, les parties prenantes seront informées du mécanisme proposé lors des consultations publiques et pourront proposer d'autres procédures.

La composition du comité de gestion des doléances proposée est la suivante :

- En phase de conception/ acquisition:
 - o Un responsable E&S de Masen ;
 - o Un responsable foncier de Masen ;
 - o Un responsable de liaison communautaire (RLC ou CLO) ;
 - o Un représentant de l'autorité locale (caïds) de la zone
 - o Un représentant de chacune des communes concernées par le projet.

En phase de construction, le représentant des entreprises des travaux et leur sous-traitant feront également partie du comité de gestion des doléances.

En phase d'exploitation, le comité de gestion des doléances se limitera au représentant la société d'exploitation et aux responsables des sous-traitants assurant l'opération et la maintenance de la centrale, l'approche des autorités locales pourra être effectuée au besoin.

Masen s'engage à recevoir les plaintes issues des différentes voies (lettre, verbalement, ...). Les plaintes reçues par les agents de liaison aux communautés seront classées et portent des numéros

d'identification. Toutes les plaintes enregistrées recevront une réponse tout en s'assurant que ce délai de réponse a été mis en œuvre.

D'une manière générale, voici quelques règles de réception de la procédure qui seront suivies concernant les doléances :

- Toutes les doléances entrantes seront reconnues comme tels dès que possible, au plus tard une semaine après la réception. Une confirmation formelle avec un numéro de plainte, ou autre signe distinctif et un délai de réponse, assure au plaignant que l'organisation répond correctement, et il donne au projet un compte rendu de l'allégation.
- Si une enquête plus complexe est nécessaire, le plaignant recevra une mise à jour dans les deux semaines de la réception de la doléance, expliquant les mesures à prendre pour résoudre la plainte et le délai probable ;
- La première lettre d'accusé de réception doit contenir une explication sur les prétentions qui sont clairement en dehors de la portée du mécanisme et ce que les communautés des mécanismes alternatifs peuvent utiliser pour régler ces problèmes potentiels

6.2.2 Traitement des doléances

Le traitement des doléances est basé sur les principes décrits ci-dessus, le processus de mécanisme de gestion des doléances se déroule en 4 phases :

- Réception et enregistrement de la doléance (J);
- Inspection du site et investigation (dans un délai ne dépassant pas J+15 si la doléance est complexe) ;
- Réponse (J+7, Ou J+16 si les inspections sont faites) ;
- Suivi et évaluation

Pour s'assurer que toutes les doléances sont adéquatement étudiées et résolues, un journal quotidien de doléance sera conservé, documentant toutes les actions prises pour corriger chaque grief.

Une étude approfondie de chaque doléance doit être menée afin de déterminer la nature des doléances et identifier les doléances complexes nécessitant un traitement spécial.

Pour les doléances complexes, une équipe d'enquêteurs devra être nommée. Si l'équipe d'enquêteurs a été formée en interne, les questions qui seront prises en considération comprennent les éventuels conflits d'intérêts, qualifications, répartition par sexe et budget.

En cas de doléances sensibles - telles que celles impliquant des intérêts multiples et un grand nombre de personnes touchées, il peut être utile de s'engager en dehors des organisations dans une enquête conjointe, ou permettre la participation des autorités locales, uniquement si les plaignants acceptent cette approche. Les organisations non gouvernementales et les autorités locales et organismes publics peuvent participer à l'enquête relative à une doléance, si le plaignant l'accepte.

D'une manière générale, une centrale solaire photovoltaïque en phase d'exploitation n'engendre pratiquement pas de nuisance ou des problèmes particuliers pouvant déclencher une éventuelle plainte, les doléances qui peuvent avoir lieu seront notamment exprimées en phase de construction suite à d'éventuelles perturbations des infrastructures à proximité des sites du projet.

6.2.3 Réponses et options de résolution des doléances

Un mécanisme de gestion des doléances doit être flexible et présente une solution pour chaque type de doléances. Pour ce faire, une liste d'options appropriées pour différents types de doléances sera fournie. Ces options peuvent inclure :

- Une modification ou diminution des activités nocives en limitant leur durée et leur portée (par exemple bruit de construction), en fournissant des excuses,

- Remplacement des objets perdus, versement d'une indemnité monétaire (par exemple un mouton ou une chèvre se blesse dans la zone du projet)

Le comité de gestion des doléances se réunira sur une fréquence à adapter en fonction de l'état d'avancement des travaux (d'une manière hebdomadaire éventuellement au démarrage des travaux et Bi-mensuel ou mensuel par la suite, en fonction du nombre de doléances) et fournira une proposition pour résoudre la plainte, qui aura le soutien de la haute direction. L'agent de liaison communautaire communiquera ensuite avec le plaignant pour obtenir un accord sur la solution proposée. Il faut noter que dans certains cas, les doléances peuvent être traitées rapidement (dans la journée) surtout en phase de construction.

Si toutes les parties acceptent la solution proposée, les actions convenues seront exécutées dans les délais établis. Si le plaignant n'accepte pas la proposition de résolution, le comité de gestion des doléances devra réévaluer la situation et s'assurer que toutes les solutions de rechange au sein du mécanisme de règlement des griefs ont été explorées. S'il n'est pas possible au sein du mécanisme de règlement des griefs de s'entendre sur une solution acceptable pour toutes les parties, la plainte sera soumise à des mécanismes externes.

La surveillance rapprochée d'une plainte se fera, si possible, en recueillant la preuve que les actions nécessaires ont eu lieu. Par exemple :

- Si le problème a été résolu à la satisfaction des plaignants, obtenir une confirmation et la déposer ainsi que les documents de l'affaire ;
- Prendre des photos ou recueillir d'autres preuves documentaires pour créer un dossier complet de la plainte et la façon dont elle a été résolue.

La figure ci-après résume le processus de gestion des griefs proposé :

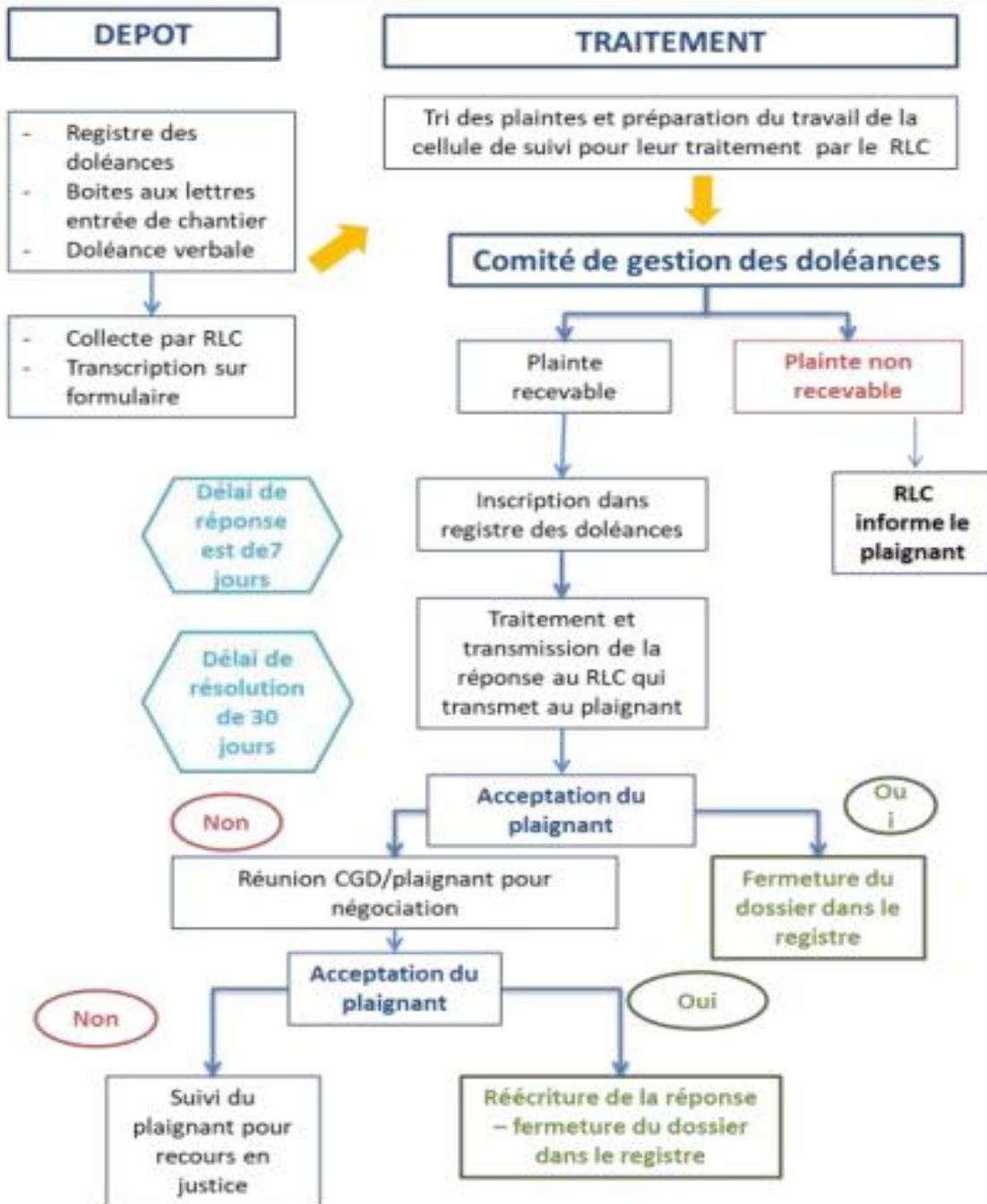


Figure 4 : Schéma du système de gestion des doléances

7 Suivi et évaluation des engagements

Il est important d'assurer un suivi de la participation des parties prenantes afin de s'assurer que les activités de consultation et de divulgation sont efficaces, et notamment que les parties prenantes, telles que les communautés locales, ont été véritablement consultées pendant tout le processus.

Le suivi des engagements des parties prenantes est assuré par Masen via le comité de gestion et du suivi des doléances mise en place au niveau de chaque site.

Le contractant principal (EPC) mettra également au point un mécanisme de règlement des conflits du travail conforme à la réglementation marocaine. Une boîte aux lettres serait mise en place dans les installations du site pour recueillir les griefs relatifs au travail. Chaque employé sera informé de ce mécanisme et sera en mesure de soumettre un grief de manière anonyme.

Le suivi inclura les points suivants :

- Un audit de la mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes ;
- Suivi du plan d'acquisition des terres;
- Le suivi des activités des consultations menées auprès des communautés locales et des autorités gouvernementales ;
- Le contrôle de l'efficacité des processus de participation dans la gestion des impacts et attentes en assurant le suivi des avis reçus lors des consultations, l'enregistrement et le suivi des engagements pris auprès des communautés ; et
- Le suivi des doléances reçues et leur résolution.
- Suivi et évaluation des comptes rendus.

Le système de suivi est l'un des moyens pour impliquer des contrôleurs issus des parties prenantes dans le contrôle et le suivi des impacts du projet et des programmes d'atténuation, il permet non seulement à montrer une crédibilité vis-à-vis des parties prenantes mais aussi d'affiner les mesures mises en œuvre pour réduire les risques environnementaux et répondre des différentes suggestions ou plaintes des parties prenantes concernées par le projet.

7.1 Comptes rendus aux parties prenantes

Il est important de rapporter toutes les activités mises en place pour assurer le dialogue et la participation des parties prenantes. Ces comptes rendus permettront d'évaluer les performances des activités entreprises dans le cadre de l'engagement des parties prenantes.

Ces rapports ou comptes rendus sont dynamiques, élaborés depuis la première consultation avec les différentes parties prenantes et dureront même en phase d'exploitation du projet.

Comptes rendus des consultations publiques

La présentation du projet aux différentes parties prenantes lors des consultations publiques prévues avec l'exposition des principaux enjeux identifiés ainsi que les impacts environnementaux et sociaux qui peuvent avoir lieu suite à la mise en place du projet avec une proposition des mesures de suppression et /ou d'atténuation qui sont mises en place représente la première étape concrète pour engager les différentes parties prenantes et permettant ainsi de recueillir leurs suggestions et questionnements. A l'issue de ces consultations un compte rendu détaillé de chacune des consultations. Ce compte rendu contiendra :

- Le lieu et la date des consultations publiques tenues auprès des parties prenantes du projet
- Les nombres présents, leurs statuts et leurs genres ;
- La représentativité féminine parmi les parties prenantes ;
- Les questions soulevées durant la consultation et les différentes réponses fournies ;
- Les différentes observations et suggestions proposées par les différentes parties prenantes ;

- Des photos illustrant les consultations.

Documents des études d'impacts environnementales et sociales

Les rapports des EIES seront envoyés aux parties prenantes participant dans l'évaluation des impacts prévus du projet sur l'environnement. Les résumés non techniques (RNT) seront envoyés à différentes communes en français et en arabe afin d'être consultés par les parties prenantes concernées par le projet. L'EIESC et les études d'impact environnemental et social détaillées seront mises en ligne sur le site de Masen.

Rapports de suivi

Les rapports de suivi concernent les rapports trimestriels élaborés pour chaque site du projet, suite à la récapitulation de toutes les activités et questions soulevées et la manière dont elles ont été traitées, notamment les mesures de réparation, d'indemnisation et d'atténuation proposées en réponses aux doléances, ainsi que l'analyse des tendances des principaux indicateurs de performance. A titre indicatif ce rapport inclura :

- Le nombre d'observations et de demandes de renseignements reçues et de réponses données
- Les questions soulevées, les niveaux de soutien et d'opposition au Projet ;
- Le nombre de doléances déposées ; et
- Le délai de résolution des doléances.

Des rapports semestriels en phase travaux et annuels en phase d'exploitation de surveillance environnementale et sociale font également partie des comptes rendus élaborés pour illustrer les activités d'engagement des parties prenantes du projet.

7.2 Synthèse du suivi et indicateurs

Dans le cadre du présent PEPP, les indicateurs de suivi sont présentés au niveau du tableau suivant:

Tableau 8 : Indicateurs de suivi

Indicateurs	Responsabilité de suivi	Calendrier	Moyens de suivi
Nombre des doléances reçues pour les questions du foncier	Masen / CGD	Phase de développement/ acquisition des terres Phase travaux et d'exploitation (le nombre devra tendre vers 0)	Registre des doléances Rapport trimestriel de suivi des doléances
Durée moyenne du traitement des griefs et la résolution et la tendance dans le temps	Masen / CGD	Durant toutes les phases	Registre des doléances
Nombre des doléances reçues pour les nuisances liées aux travaux	Masen / CGD	Début des travaux	Registre des doléances Rapport trimestriel de suivi des doléances
Nombre des doléances nécessitant un traitement spécial ou complexe	Masen / CGD	Depuis le démarrage du processus d'acquisition des terres	Registre des doléances Rapport trimestriel de suivi des doléances
Délai d'exécution et de traitement des doléances par catégorie	Masen / CGD	Depuis le démarrage de la phase des travaux	Rapport trimestriel de suivi des doléances
Qualité des supports d'information	Masen	Depuis la phase de conception/ études	Réunions de validation des documents et support diffusés Mise à jour du site internet

Activités des consultations menées auprès des communautés locales et des autorités gouvernementales	Masen	Depuis la phase de conception/ études environnementales et sociales	Réunions et comptes rendus Rapports annuels d'activités
---	-------	---	--

Masen mettra en place une personne responsable du suivi de l'engagement des parties prenantes qui pourra appartenir à la direction développement durable de Masen.

8 Plan de mise en œuvre

8.1 Ressources et responsabilité

Masen dispose d'une organisation interne, qui est chargée non seulement du développement et du suivi de construction mais aussi de la mise en place sur chaque site d'un mécanisme de suivi et de gestion des doléances. Cette équipe est assistée par un personnel d'appui dans les divers domaines et spécialités requis par le projet.

Pour le traitement des doléances c'est le spécialiste de liaison communautaire de Masen désigné qui l'assure, ce cadre est responsable de :

- Recevoir, Enregistrer et traiter les doléances en temps opportun en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables
- Informer le CGD systématiquement des doléances reçues à partir des différents canaux de réception
- Favoriser le règlement à l'amiable des doléances
- Donner des éclaircissements suite à des demandes d'information
- Participer aux réunions du CGD
- Suivre la mise en œuvre des mesures de remédiations le cas échéant.

8.2 Fonctions managériales

Les éléments clés de la gestion de l'engagement des parties prenantes sont décrits comme suit :

- L'équipe de gestion exécutive de Masen aura la supervision du programme d'engagement des parties prenantes, qui sera mis en œuvre par le responsable du site ;
- La stratégie d'engagement des parties prenantes de l'entreprise sera communiquée en interne de la société par l'émission des notes de services du Directeur Général adressées à tous les dirigeants, employés et actionnaires ;
- Tous les documents produits ou reçus en relation avec l'engagement des parties prenantes (y compris le registre des griefs) seront déposés conformément au système de contrôle des documents de Masen ;
- Un registre des griefs sera établi et tenu par l'agent de liaison communautaire ;
- Un journal et une procédure pour suivre toutes les communications entrantes et sortantes concernant l'engagement des parties prenantes seront établis et maintenus par les responsables HSE sur site ;
- La gestion efficace des entrepreneurs vis-à-vis des riverains et le maintien de bonnes relations seront assurés par les actions suivantes :
 - Préparation d'une charte de bonnes pratiques pour les entrepreneurs concernant le respect de la population et le contexte local ;
 - Faire du respect de la charte de bonnes pratiques une obligation contractuelle ; et
 - Formation des responsables de Masen sur l'exigence et l'importance que les entrepreneurs respectent la charte de bonnes pratiques

L'engagement des parties prenantes est intégré dans le Système de Gestion Environnementale et Sociale de Masen.

ANNEXES

Annexe 1 : Formulaire de dépôt des doléances

Fiches des doléances

(A établir en deux exemplaires originaux)

Date d'introduction de la doléance :...../...../.....

Référence de la doléance :

Nom et prénom du demandeur :	Nom et prénom de la personne recevant la doléance/proposition :
N° CIN :	
Statut (cocher la case adaptée) : Doléance <input type="radio"/> Proposition <input type="radio"/>	
Mode de réception: Mail <input type="radio"/> Sur place/en main propre <input type="radio"/> autres (préciser)	
Langue d'expression:	
Objet de la proposition/doléance :	
Signature du plaignant :	Signature de la personne recevant le plaignant :

(يتم إعداده في نسختين أصليتين)

تاريخ الشكوى.../.../...:

مرجع للمطالبة:

اسم ولقب المشتكي: جنس المشتكي (ضع علامة في الخانة المناسبة): ○ أنثى ○ ذكر رقم البطاقة الوطنية:	اسم ولقب الشخص الذي تلقى الشكوى:
حالة (ضع علامة الخانة المناسبة): أ شكوى ○ مقترح ○ طريقة التلقي : البريد ○ في الموقع/اليد ○ اللغة:	
موضوع المقترح /الشكوى:	
توقيع المشتكي	توقيع الشخص الذي تلقى الشكوى:

Annexe 2 : Compte rendu de la réunion de la consultation publique du 15 janvier 2019

ONEE

Projet de la Centrale Solaire NOOR ATLAS Etude Cadre Environnementale et Sociale

**Centrale Solaire Photovoltaïque NOOR TANTAN– Commune CHBIKA - TANTAN.
Réunion de Consultation Publique – CP**

Compte Rendu

TANTAN le 15 Janvier 2019

Indications générales

Objet	<ul style="list-style-type: none">- Informer les participants sur le projet (ses composantes, ses phases, son état d'avancement,..) et sur les résultats de l'EIES cadre réalisée, (Enjeux Environnementaux et Sociaux : Risques d'impacts et mesures d'atténuation) ;- Répondre aux interrogations et questionnements des participants et collecter leurs observations, leurs propositions et leurs recommandations.
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none">- Partage et explication des résultats sur les enjeux environnementaux qui ont été identifiés et les mesures de leur élimination ou /et atténuation ;- Discussion, explication et collecte des questionnements, des observations et des propositions et recommandations.
Dates et lieu	<ul style="list-style-type: none">- Mardi 15 Janvier 2019 au siège de la province de TANTAN
Participants	<ul style="list-style-type: none">- 20 invités ont participé à cette réunion, représentant diverses structures :<ul style="list-style-type: none">- Départements Techniques et Administratifs Provinciaux ;- Elus (conseillers communaux) ;- Organisations Non Gouvernementales - ONG ;- Les autorités locales- ONEE siège, région et province. ;- Bureau d'études PHÉNIXA représentant du groupement (PHÉNIXA-BURGEAP-BIOTOPE) <p>La liste détaillée des participants est donnée en Annexe</p>
Supports	<ul style="list-style-type: none">- Deux exposés (présentations PPT) ont été présentés en arabe :<ul style="list-style-type: none">▪ 1^{er} exposé de Mme Samira MANSOURI (ONEE) sur le projet NOOR ATLAS dans sa globalité (Composantes, stations, étapes et état d'avancement,...)▪ 2^{ème} exposé de Mme Hajar ALAOUI SOSSI, (PHÉNIXA) sur les résultats de l'EIE cadre réalisée
Langue	<p>En concertation avec les participants, au démarrage de la réunion, l'arabe dialectal a été choisi comme moyen de communication</p>
Mode d'invitation	<ul style="list-style-type: none">- Le 04/01/2019 : Invitations transmises par Monsieur le Gouverneur de la Province de TANTAN à l'ensemble des participants sur la base du courrier qui lui a été adressé par l'ONEE (liste des invités en annexe) ;- Le 11/01/2019 : Deux Avis d'information de la tenue de la Consultation Publique ont été publiés dans les journaux : le <i>Matin & Sahara Maghribia</i> (Copie en annexe 2)
Déroulement	<ul style="list-style-type: none">- Etape 1 : Accueil des participants, présentation du contexte et de l'ordre du jour ;- Etape 2 : Exposés en Arabe ;- Etape 3 : Questions – Réponses, discussions – et clôture de la manifestation.

Etape 1 : Accueil des participants, présentation du contexte et de l'ordre du jour

- Arrivées et inscription des participants sur la liste de présence à l'entrée

- **Discours d'ouverture :**

M. le Gouverneur de la Province de TANTAN :

- a souhaité la bienvenue aux participants et les a remercié pour leurs efforts respectifs dans le sens de faire réussir le projet ;
- a donné quelques indicateurs sur la province : taux de chômage élevé, revenu moyen des populations limité, etc.
- a rappelé brièvement les grandes lignes de la stratégie nationale en matière des énergies renouvelables :
 - Ces énergies (dont le solaire) constitue un défi pour notre pays ; l'objectif «étant de sortir progressivement de la dépendance énergétique très coûteuse ;
 - Le Projet « **NOOR ATLAS** » qui est un nouveau-né (après celui de **NOOR OUARZAZATE**) mérite tout l'appui requis et le soutien nécessaire pour sa réussite et a invité l'ensemble des participants à collaborer dans ce sens

- **Animateur** M. Mohammed FEZZAZ (Groupement BET : PHÉNIXA – BURGEAP- et BIOTOPE) :

- a expliqué l'objet et l'objectif de l'atelier et a donné plus d'explications sur l'ordre du jour ;
- a sensibilisé les participants sur l'importance de leurs contributions notamment leurs questionnements et leurs recommandations qui seront prises en compte pour la réalisation de l'EIE Spécifique qui va suivre cette étape

Etape 2 : Exposés & Explications

- **Exposé 1** : Mme Samira MANSOURI – ONEE : **Equipe Projet NOOR ATLAS**

- Les composantes du projet
- Les 7 stations (TANTAN, TATA, BOUDNIB, ENJIL, OUTAT EL HAJ, BOUANANE et AIN BNI MATHAR) ;
- Les critères de choix des sites et les technologies retenues
- Les étapes réalisées notamment les études
- Les perspectives : étapes restantes à réaliser

- **Exposé 2** : Mme Hajar ALAOUI SOSSI – PHENIXA : **Résultats de l'EIESC de la centrale solaire de CHBIKA - TANTAN :**

- Description du projet et ses composantes principales (lignes de raccordement, piste, besoins en eaux, ...)
- Description de l'Etat initial des trois milieux (Physique, Biologique et Humain)
- Les principaux Enjeux Environnementaux et Sociaux identifiés par l'étude cadre ;
- L'identification des principaux risques d'impacts potentiels sur les composantes des trois milieux ;
- Les mesures d'élimination et/ou d'atténuation de ces risques d'impacts négatifs
- Les impacts positifs recensés
- Le mécanisme de gestion des doléances
- Les étapes futures (enquête publique, acceptabilité environnementale, planning de début de chantier, ...)

- **Animateur** : M. Mohammed FEZZAZ

Après les exposés et juste avant l'ouverture des débats, l'animateur a fait une synthèse dans un langage en dialecte marocain simple et en disant :

- J'espère que ces exposés nous ont tous permis tous d'avoir une idée claire sur l'ensemble du projet, son contexte, ses composantes et les résultats de l'étude cadre spécifique à la station solaire de **CHBIKA - TANTAN** (ses caractéristiques techniques et environnementales)
- Je vous récapitule brièvement l'essentiel des 2 exposées :
 - l'étude cadre a passé en revue (conformément aux termes de référence de l'étude et aux directives de la réglementation en vigueur l'ensemble des trois milieux du projet :
 - ✓ **Le milieu physique** qui traite le sol, l'air et l'eau
 - ✓ **Le milieu biologique** qui traite le milieu naturel vivant avec le règne végétal et le règne animal

- ✓ **Le milieu humain** qui traite l'ensemble des acteurs concernés directement ou/et indirectement par le projet (Population, ...acteurs)
 - Cette étude n'a pas identifié d'enjeu environnemental contraignant qui risque d'handicaper sérieusement la réalisation du projet ;
 - l'ensemble des risques d'impacts négatifs potentiels identifiés sur les trois milieux étudiés sont surmontables moyennant des mesures faisables ;
 - en plus de tous ces éléments, l'exposé vous a également donné une idée sur le mécanisme de gestion des doléances qui sera mis en place par l'ONEE.

Maintenant pour les étapes futures :

- l'étape relative à la réalisation de l'Etude d'Impacts Environnementale et Sociale (EIES détaillées attendue) :
 - Cette étude définira avec plus de précision la liste détaillée des risques d'impacts négatifs potentiels dans leur diversité (directs, indirects, réversibles, irréversibles, etc.) et leurs mesures d'atténuations consécutives ;
 - Un Plan de Gestion Environnemental et Social -**PGES** sera élaboré, présenté et discuté devant le Comité des Etudes d'Impacts (CNEI) pour l'obtention de l'attestation de l'acceptabilité environnementale requise
 - Sans oublier la procédure de l'enquête publique qui est une étape primordiale qui nous permet d'avoir l'avis de la population locale qui selon la loi auront largement le temps de s'exprimer et rapporter leur idées au niveau des registres qui seront également examinés lors de l'acceptabilité environnementale pour compléter l'EIE.
- Après ce récapitulatif et ces compléments d'information, l'animateur a ouvert le débat en donnant la parole à l'assistance et en les invitant à exprimer questions, observations et recommandations.

- **M. le Gouverneur** :

- a salué la clarté et la précision des deux exposés ainsi que le respect des normes des bailleurs et de la réglementation en vigueur dans la réalisation de l'EIES cadre ;
- a rappelé aux participants l'essentiel à retenir du second exposé notamment le niveau largement surmontable des enjeux environnementaux identifiés
- a précisé qu'il va falloir préparer des compétences locales (notamment des jeunes) qui pourraient travailler au niveau du projet ;
- a demandé à l'ONEE de veiller à donner la priorité à la main d'œuvre locale pour travailler au niveau de la phase des travaux du projet
- a enfin encouragé les représentants des différents départements techniques provinciaux à contracter des conventions (bipartites, tripartites ou autres) avec la commune, le conseil provincial ou régional et même privé pour contribuer à la réussite du projet
- a enfin invité l'ensemble des participants à s'exprimer comme ils l'entendent afin de contribuer à la réussite du projet

Etape 3 : Observations - Questions – Réponses & discussions

Observations – Questions des participants

- **1/ Mr Rachid AIT OUSKIN**: Parlementaire :
 - Merci pour les deux auteurs des exposés, c'était très clairs et très riches en enseignements ;
 - Le travail présenté est de haut niveau. Nous avons appris beaucoup notamment sur les impacts positifs attendus ;
 - Je dois juste préciser que la température maximale est plutôt de l'ordre de 26 °C et non pas 33 °C comme cela a été rapporté par l'exposé,
 - Les « Grayer » sont des micros parcelles avec de la terre meuble qui collectent les eaux de pluie et qui constituent une source de pâturage pour les troupeaux.

Observations – Questions des participants

- **2/ Mr SEBAÏ Mahmoud** : Président de la commune de CHBIKA:

- Merci également pour les deux auteurs des exposés. c'était très clairs et très riches en enseignements pour moi aussi ;
- Je dois juste vous confirmer que nous sommes tous à la commune de CHBIKA (élus, ONG et population) contents du choix du site du projet dans le territoire de notre commune et que nous allons déployer tous les efforts pour le faire aboutir ;
- Je demande juste d'accorder une certaine priorité au recrutement de la main d'œuvre parmi les populations locales. Ça doit être inscrit clairement au niveau des contrats avec les entreprises qui vont réaliser les travaux

- **3/ Mr EL BOUDI Tahar** : Président de la commune Ben KHLIL

- Je dois remercier à mon tour les auteurs des exposés qui nous ont donné beaucoup de clarifications sur le projet NOOR-ATLAS dans sa globalité et sur la centrale solaire de CHBIKA et les lignes de raccordement qui seront au niveau du territoire de notre commune.
- C'est un projet que l'on peut qualifier « Ami de l'Environnement » qui n'aura certainement pas d'impacts négatifs graves et donc nous le soutenons et nous sommes prêts à accorder notre appui à nos collègues de la commune de CHBIKA

- **4/ Mr Aabid MAE AL AINAIN** : Président de la commune de de TANTAN:

- Je remercie l'ONEE et je remercie les deux auteurs des exposés. Je dois juste exprimer ma satisfaction par rapport à l'étude EIES cadre qui a traité dans les détails l'ensemble des thèmes au niveau des trois milieux (physique, biologique et humain)
- Notre pays s'inscrit effectivement dans la ligne directrice du développement durable conformément aux conventions internationales qu'il a ratifiées.
Je rappelle que nous assistons à des coupures brusques de l'électricité au niveau de notre province. Ces coupures se traduisent par beaucoup de nuisances liées à l'isolement et à l'arrêt de fonctionnement. Je souhaite que ce projet limitera ces coupures ;
- On est là pour relever les défis et faire aboutir le projet

- **5/ Mr Youssef ATARKINE** : Directeur du Centre Régional d'Investissement - CRI:

E

- A mon avis, c'est un projet très important, c'est certain car il va :
 - Ouvrir les horizons pour les investisseurs potentiels dans notre province ;
 - contribuer à la résorption du chômage pendant sa phase de travaux et sa phase d'exploitation.
 - Contribuer à l'indépendance énergétique du pays;
 - Je suis confiant et optimiste par rapport à la contribution de ce projet au développement économique et social de la province sachant que plusieurs grands projets d'infrastructure sont en cours de réalisation (Aéroport de Tantan, Voie rapide Tiznit et Dakhla, etc.

Réponses aux questionnements et aux observations

- **1/ Mme HAJAR:** PHENIXA:

- Pour la question des températures (maxima 26 °0c au lieu de 33°C), je vous précise que les données climatiques ont été collectées au niveau de la météo nationale ;
- Selon les prospections de terrain réalisées pour cette étude cadre, le site du projet ne contient pas beaucoup de « Grayer ». L'EIES spécifique va traiter dans les détails l'ensemble des facteurs du milieu humain notamment les impacts potentiels du projet sur l'ensemble des activités socio-économique

- **2/ Mme SAMIRA** – ONEE:

- Je dois rappeler que la réglementation en vigueur stipule la nécessité pour les entreprises titulaire des marchés de promouvoir l'emploi au niveau local en faisant recours à la main d'œuvre issue des zones des projets. Les recrutements dépendent des niveaux de compétences requis et ceux disponibles sur la zone.
- Avec le retour d'expérience de **NOOR OUARZAZATE**, les procédures pour l'emploi sont rodées et ont donné leurs fruits.
- Un Nous agissons selon des procédures transparentes et officielles en mettant en place de manière concertée un système de coordination avec **l'ANAPEC**, la **commune** et les **autorités locales**. La sélection des employés devrait être réalisée sur la base d'un processus de priorité. Celle-ci est accordée :
 - Exclusivement, dans un premier temps aux personnes issues de la commune ;
 - Ensuite, en cas d'absence à cette échelle, la priorité est élargie progressivement à l'échelle de la Province puis de la Région puis enfin à l'échelle nationale...

- **3/ Mr : le Gouverneur**

- Je voudrais juste sensibiliser l'ensemble de l'Assistance à quelques points importants :
- la ville de **TANTAN** i se trouve géographiquement au milieu du Maroc sur l'axe « Tanger – Lagouira » cette position constitue une opportunité excellente pour le développement des investissements dans cette province ;
 - Ce projet est appelé à :
 - améliorer l'approvisionnement en énergie électrique du Port de **TANTAN** qui en a besoin pour son développement ;
 - contribuer à la résorption du chômage par la création de plusieurs emplois indirects (Restauration, Hôtellerie,...) et pourquoi pas la création d'entreprises spécialisées dans certains métiers en relation avec le fonctionnement et l'entretien de la future station solaire.

Observations – Questions des participants

- **6/ Mr EL GHAZALI DANY Ali** : Président de la commune de MSIED

- Merci aux auteurs des exposés qui nous ont bien informés sur le projet
- Moi je voudrais dire que c'est un projet très important parce qu'il va permettre d'exploiter la ressource naturelle la plus importante dans le grand sud de notre pays dont notre province de **TANTAN**
- Je suis certain qu'il n'y aurait pas d'impacts négatifs ni sur l'eau et le sol ni sur les populations. Les enjeux sont minimes pour ce genre de projet ;
- Maintenant j'ai deux requêtes à dire :
 - Je demande juste d'activer les délais des études pour démarrer les travaux dans les meilleurs délais
 - Je propose de développer l'exploitation de l'énergie éolienne parce qu'elle est très abondante de manière continue et régulière au niveau de **TANTAN**

Réponses aux questionnements et aux observations

• **7/ Mr Nadir BENNAI** : Directeur de l'Agence Urbaine

- Bonjour, l'essentiel a été dit par l'assistance. Je voudrais juste confirmer qu'il s'agit d'un projet ambitieux parce qu'il :
 - va permettre au pays d'avancer dans la voie de l'autosuffisance énergétique,
 - va contribuer à satisfaire les besoins des projets structurants en matière d'énergie électrique notamment les lotissements qui sont en train de se mettre en place,
- Nous, à l'agence urbaine, nous soutenons le projet et nous sommes prêts à collaborer pour le faire aboutir à l'instar de ce qui est fait pour l'ensemble des projets dans la province.
- 13 lotissements dont une zone d'activités industrielles et commerciale
- Les lotissements au niveau des communes auront besoin aussi de l'électricité

• **8/ Mr Abdelfattah BOULOUN**: Président du conseil Provincial

- Je remercie les dames pour les exposés complets et riches d'informations.
- Selon mon humble expérience dans la gestion des projets, la question la plus importante à mon avis est celle relative à l'emploi. Le projet allait générer près de 200 emplois pendant la phase de construction et 20 emplois pendant sa phase d'exploitation et il est plus que nécessaire que la population locale en profite de ces emplois
- Aussi, je pose un certain nombre de questions :
 - ne sais pas s'il y aura possibilités de diminution des prix de l'électricité après la mise en service de cette centrale solaire ?
 - Est-ce qu'il y aura une certaine « valeur ajoutée » sur d'autres composantes comme les jardins publics, , les écoles, le volet social, etc.

• **9/ Mr Mohamed DADAOUI** : Président de l'Association de développement Economique et Environnemental

- Merci aux exposantes et aux intervenants
- Sans trop aller dans les détails, moi j'ai deux questions à poser :
 - La première concerne la valeur ajoutée de l'étude détaillée d'impacts sur l'environnement qui va être réalisée (selon ce que j'ai compris). Est-ce que l'étude que nous venons de voir dans le 2^{ème} exposé n'est pas suffisante ?
 - Quels seraient les éventuels impacts des panneaux solaires sur la navigation aérienne au moment des décollages et des atterrissages des avions au niveau de l'aéroport de TANTAN qui n'est pas loin du site de la future centrale solaire ?*

• **10/ Mr Ait Attou Mohammed** : Directeur régionale de l'environnement

- Après avoir remercié tous les présents et le BET de qualité de son exposé, Monsieur Ait Attou a rappelé que le projet sera examiné à l'échelle nationale par le comité nationale des études d'impact sur l'environnement à Rabat, toutefois, l'enquête publique sera réalisée au niveau des deux communes Chkiba qui est concernée par la centrale et une partie de la ligne et la commune de Ben Khilil qui est principalement concernée par la ligne électrique de raccordement d'après l'exposé.
- Autant que DRE à Guelmim Oued Noun, nous sommes à votre disposition pour mener à bien cette procédure qui vous permettra de collecter l'avis de la population locale.

Réponses aux questionnements et aux observations

• **4/ Mr Youssef AMKHROUG**: Directeur Provincial de l'ONEE:

- Je remercie vivement Mr La gouverneur pour l'intérêt, le soutien et le grand appui qu'il ne cesse de nous apporter dans l'objectif de faire réussir le projet
- Je tiens à remercier également l'ensemble de l'assistance pour leurs soutiens et leurs questionnements et observations qui vont nous aider à avancer. Je vous rassure que toutes vos interventions seront prises en considération.

Réponses aux questionnements et aux observations

- Je vous communique un certain nombre d'éclaircissement sur ce qui vient d'être dit par les uns et les autres :
 - Auparavant, la ville de **TANTAN** est approvisionnée seulement par deux Lignes de Hautes Tension (LHT) très anciennes aériennes auparavant et qui viennent d'être enterrées.
 - Devant la croissance des besoins en électricité, et pour améliorer le service avons mis en place une troisième ligne. Ce chantier a causé un certain nombre de coupures de l'électricité dans la ville l'an passé.
 - Le projet assurera la production de l'électricité qui sera injecté dans le réseau via des lignes de raccordement sur une longueur d'environ 6 à 7 km qui va rejoindre la ligne existante au niveau de la commune de Ben Khilil ;
 - Pour l'emploi qui sera généré par le projet, je tiens juste à confirmer comme cela a été dit auparavant que la réglementation en vigueur stipule que les emplois générés par les projets doivent profiter à la population locale de la zone du projet et qu'il n'y a aucune raison que ce projet fasse l'exception.
 - En ce qui concerne les tarifs de l'électricité (et de l'eau d'ailleurs) ceux-là sont calculés selon une équation de telle sorte que l'ensemble des marocains payent le même tarif indépendamment du coût de revient au niveau de leur région. Je ne pense pas que le projet de la centrale solaire puisse agir sur la diminution des tarifs de l'électricité

- **5/ Mme Hajar ALAOUI SOSSI**– PHENIXA :

- A ce stade de l'étude aucun impact négatif n'a été identifié sur la navigation aérienne au niveau de l'aéroport de **TANTAN**. Cependant cette question sera évaluée au cours de la réalisation de l'étude environnementale spécifique ;
- Pour les délais de l'EIES Détaillée, C'est possible de la réaliser dans les meilleurs délais parce que tout le travail de terrains (Enquêtes et prospections est déjà réalisé. Il va falloir juste procéder à une mise à jour des données collectées et nous comptons beaucoup sur votre collaboration dans ce sens ;
- En réponse à la question sur la valeur ajoutée de l'EIE détaillée, celle-ci :
 - va permettre d'une part de traiter dans les détails l'ensemble des risques d'impacts négatifs dans leur diversités (directs/indirects, réversibles /irréversibles, etc.) ;
 - d'autre part d'élaborer le PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social) avec toutes les mesures d'atténuation ou/et d'élimination des risques d'impacts négatifs. Ce PGES va être joint au dossier des TDR (Termes de références) de 'Appels d'offre des travaux pour la construction de la centrale ;
- Je veux attirer votre attention à un point qui a été mentionné sur l'exposé main je veux bien le détaillé, comme vous le savez selon la loi marocaine on n'organise pas ce type de consultation publique mais les standards des bailleurs l'exige. Parmi ces exigences, l'ONEE devra mettre en place un système de gestion des doléances où toutes les parties prenantes pourra exprimer leurs mécontentement sur n'importe quel aspect ou bien exprimé leurs besoins, demandes, avis....ce mécanisme sera mis en place durant tout le cycle de vie du projet et sera géré par un comité. Je vous invite donc à vous rapprocher dès maintenant au représentant local de l'ONEE pour toute information complémentaire ou demande.

Observations – Questions des participants

- **11/ Mr BAGHDAD kamal**: Directeur de l'ANAPEC

- Nous avons très bien enregistré les questions liées à la problématique des emplois qui seront créés par le projet et nous veillerons à en faire profiter autant que possible les jeunes de notre province en général et ceux de la commune de CHBIKA en particulier
- A cet effet nous voudrions connaître la liste des « spécialités » requises par le projet afin de pouvoir préparer les profils correspondants.

- **12/ Mr EL BOUDI Tahar** : Président de la commune de Ben Khilil

- Je n'ai pas de question à poser, l'essentiel a été dit. Je tiens juste à exprimer notre confiance dans l'ensemble des acteurs (ONEE- BET- Département Techniques - ONG) et aussi dans les études réalisées et à réaliser.

Réponses aux questionnements et aux observations

- UI nous reste juste à consolider au mieux possible notre collaboration et apporter nos appuis respectifs.

Aux termes des discussions, M. le Gouverneur a clôturé l'atelier après avoir demandé à l'assistance s'il y avait d'autres questions ou observations. Il a insisté sur le rôle de la communication et de la sensibilisation entre l'ensemble des acteurs et aussi avec les populations pour faire avancer les projets de la province en général et celui-ci en particulier.

CR rédigé par :

- **Hajar ALAOUI SOSSI**, Expert en Environnement - PHNIXA
- **Mohammed FEZZAZ**, Expert socioéconomique, ANIMATEUR. - PHENIXA

Liste des participants :

Annexe 1 : Liste des participants -

PROVINCE DE TAN-TAN

DEVISION D'EQUIPEMENT

LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION DU 15/01/2019 A 11H

A/S * ORGANISATION CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT FUTURE CENTRE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DE TAN-TAN DU PROJET SOLAIRE NOOR ATLAS

	PRENOM ET NOM	FONCTION - SERVICE	EMARGEMENT	TELEPHONE
1	FADIL HICHAM	Cadre technique de l'ONEL-BE		0661-950372
2	ELBALLALI SALEM	CADRE Directeur ISTA. OTPT		06.28.98.72.08
3	Ba Ramou Bassam	Ingenieur en la DPEFLCD TANTAN		06.42.60.93.64
4	LAHRACH HICHAM	Representant de la DPETLE de Tan Tan		06.97.55.03.52
5	Khaled BAGHDAD	Conseiller a ephi ANAZEC TANTAN		0673997026
6	JOHANNES MULLER DOUT	Sec DPA Agence de Biométrie SARVIM ELHANE SARVIM ELHANE SARVIM ELHANE SARVIM ELHANE		0661493150
7	AIT ATTOU Mohamed.	Directeur Régional de L'Environnement		0661702425
8	ELBOUDZ TAHAR	2e vice president C. Ben KBLIL		0672505647
9	بركته بو سواد	مدير عام ادارة المياه والري		
10	علي مراد	مدير عام ادارة المياه والري		0661344888
11	NADIR BENNAI	Agence urbaine. Guelmim Ouedan		0661845842
12	SIED ELMOUM	Commandant Provincial de la protection civile. TANTAN		-
13	NORAD BIDAH	Commandant Provincial de la protection civile. TANTAN		0661794401

	PRENOM ET NOM	FONCTION - SERVICE	EMARGEMENT	TELEPHONE
14	Med HILSEN Bouchaib	District Provincial TANTAN (OASN)		0661 115 55
15	Elghuzi DANYALI	chef cercle M'gied		066 112 9632
16	Med Houli	chef cercle TONTAN - P.I		
17	Abdelmalek HADJEM	Docteur TANTAN		
18	محمد بن الوكيل البيبي	باش مشيخة الوليد		0661 126484
19	ابراهيم بوتقوين	مدير المركز الفلاحي بمحافظة تانتان		0661 863520
20	بلال بوشعاب	مراقبة التجارة		
21	السباعية محمد	جماعة الشبيكة		066138.5344
22	اعبيد مازالعزيت	جماعة طانطان		
23	عبد الفتاح بولونا	المجلس الاعلى		0661384163
24	يوسف اتركين	مدير المركز الجهوي للاستشارة الطبية والتدريب		0661.43.69.02
25	هاجر الطويي الصوصي	مكتب الدراسات فينكسا		0662 218177
26	Mohamed FEZZAZ	ZHENIYA		0673081121
27	BAKROU Ramdane	ONEE / Branche electricite		0662060794
28	AMKHROUB Med YOUSSEF	ONEE / BE		0662.047.637
29	MANSOURI Samia.	ONEE / BE		0661450189
30	TABAI Saïd	ONEE - BE		0666225687

+ A le gouverneur + les autorités locales

Gouverneur	Commune Abteh	DR Energie et mines / DR
Conseil provincial	Commune Ben khilil	Tourisme
Chef de cercle de	Commune chbika	CRI /OFPPT/ANPE /DPA
Lamsiyed	Commune TANTAN	DP des Eaux et Forêts
Cercle de TANTAN	Commune tilemzoune	DP Equipement /DP Santé
Municipalité El ouatia	Commune Msied	DP ONEE / DR ONEE- SE
Municipalité de TabnTan	Association de développement	PHÉNIXA

Annexe 2 : Publication de l'annonce de la CP dans les journaux

Grâce Royale au profit de 783 personnes à l'occasion de la commémoration de la présentation du Manifeste de l'Indépendance

Page 1



OFFERT PAR MAROC SOIR

Nasser Bourita reçoit un émissaire du Président tunisien, porteur d'un message à Sa Majesté le Roi Mohammed VI

Page 2

VSD 11-12-13 JANVIER 2019 • 4-5-6 JOUMADA I 1440 • 31 A&IIe&CO 2968 -1^{er}-2 Kilo.70 2969 • 5-6-7 SHEVAT 5779

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : MOHAMMED HAITAMI

PRIX : 5.00 DH - 1.00 EURO

N° 16 633

L'UE consacre 800 millions de dirhams à l'accompagnement des actions menées par le Royaume

75^e anniversaire du Manifeste

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Dans le cadre du développement du projet solaire photovoltaïque de "NOOR Atlas", l'Office National de l'Eau potable et de l'Electricité- Branche Electricité invite les habitants de la commune de Chbika, les ONGs actives au niveau cette commune ainsi que toutes les parties prenantes concernées par le projet à participer à la réunion de consultation publique relative au projet solaire photovoltaïque de "NOOR Atlas" Le bureau d'études Phénixa présentera les enjeux environnementaux et sociaux du projet et recensera les avis des participants.

La réunion aura lieu le **15 janvier 2019 à 11h00** au niveau du siège de la Province de Tantan.

Pour plus d'informations, appeler le 0537 20 80 88/ 0661 69 58 94 ou contacter l'adresse mail suivante : Phenixa@phenixa.com

(1313/19)

Annonce 1 : Journal le Matin du 11-12-13 janvier

ناصر بوريطة
يستقبل مبعوثاً للرئيس التونسي حاملاً
رسالة إلى جلالة الملك

02

عفو ملكي
لفائدة 783 شخصاً بمناسبة
ذكرى 11 يناير

02

الجمعة - السبت - الأحد 06-05-04 جمادى الأولى 1440 الموافق 11-12-13 يناير 2019
عدد: 10197 الثمن: 04 دراهم
حدث تاريخي تحل اليوم ذكرى 75

"إعلان عن اجتماع الاستشارة العمومية"

في إطار تطوير مشروع الطاقة الشمسية "نور أطلس"، يدعو المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب - قطاع الكهرباء، سكان الجماعة التيبكية وكذا المنظمات الناشطة في هذه الجماعة وجميع الأطراف المعنية إلى اجتماع الاستشارة العمومية حول مشروع الطاقة الشمسية "نور أطلس". وسيقوم مكتب الدراسات فينيكسا بعرض التحديات البيئية والاجتماعية للمشروع و رصد آراء المشاركين.

سيتم عقد هذا الاجتماع يوم 15 يناير 2019 بمقر عمالة طانطان.

للمزيد من المعلومات يرجى الإتصال على الأرقام 88 80 20 37 05 /
0661695864 أو إرسال رسالة إلكترونية إلى: phenixa@phenixa.com

Annonce 2 : Journal Sahara Maghribia du 11-12-13 janvier

Annexe 3 : Photos



NOOR - ATLAS : Consultation Publique – TANTAN 15 Janvier 2019

Annexe 4 : Projection de la présentation